



Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle – SDE54

BUREAU SYNDICAL

Du 29 juin 2026

Recueil des délibérations

BUREAU SYNDICAL

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation des PV du 18.05.2026 et 30.06.2025
3. CRAC EDF ENEDIS 2025
4. Rapport annuel 2025 du SDE54
5. Versement de la participation Orange aux collectivités S1-2026
CFU Budget Annexe IRVE 2025



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LARA Lionel, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude, WEYER Thierry.

Absents et excusés : LEHEUX Bernard, RUSTOM Lina,

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à SIMON Jean-Claude, GRAFF William donne pouvoir à NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques donne pouvoir à SCHIOCCHET Caroline, WAGNER René donne pouvoir à ARIES Christian.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

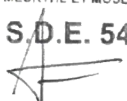
Objet : Désignation du secrétaire de séance
N° de délibération : 09_29.06.2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	4	20	0	0	0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **DESIGNE** Noël GUERARD secrétaire de séance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.06.30 18:44:58 +0200
Ref:11310564-17068632-1-D
Signature numérique
Le président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LARA Lionel, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude, WEYER Thierry.

Absents et excusés : LEHEUX Bernard, RUSTOM Lina,

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à SIMON Jean-Claude, GRAFF William donne pouvoir à NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques donne pouvoir à SCHIOCCHET Caroline, WAGNER René donne pouvoir à ARIES Christian.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération approuvant les procès-verbaux des réunions du bureau du 30 juin 2025 et du 18 mai 2026
N° de délibération : 10_2026.06.29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	4	20	0	0	0

Sur proposition du président et entendu son rapport,
Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les procès-verbaux des réunions du bureau syndical du 30 juin 2025 et du 18 mai 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.06.30 18:45:12 +0200
Ref:11310570-17068641-1-D
Signature numérique
Le président

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 18 MAI 2026
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ SDE54

La réunion a débuté le 18 mai 2026 à 18h30 sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Louis GOBERT.

Membres présents :

ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GRAFF William, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, LARA Lionel, LEHEUX Bernard, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques, ROBERT Dominique, RUSTOM Lina, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude.

Membres absents représentés :

GIARDI Frédéric donne pouvoir à PIERRET Jean-Jacques.

Membres absents et excusés :

WAGNER René, WEYER Thierry

Secrétaire de séance : Madame Caroline SCHIOCCHET,

Le quorum (plus de la moitié des 22 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Election du Président du SDE54.
- Fixation du nombre de Vice-présidents.
- Election du Vice-président 1.
- Election du Vice-président 2.
- Election du Vice-président 3.
- Election du Vice-président 4.
- Election du Vice-président 5.
- Questions diverses.

Désignation du secrétaire de séance
--

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Caroline SCHIOCCHET secrétaire de séance.

20 voix pour

Election du président du SDE54

Sur proposition du doyen d'âge, président de séance, Jean-Louis GOBERT, et entendu son rapport, il est fait appel de candidature pour le poste de président.

Deux candidats se manifestent, Christian ARIES et Jérôme KLEIN.

Un temps de parole est laissé aux candidats.

Les membres du bureau procèdent au vote :

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Majorité absolue : 11

Ont obtenu :

- Christian ARIES 14 voix
- Jérôme KLEIN 6 voix

Christian ARIES est élu Président du SDE54, il est immédiatement installé dans ses fonctions.

Fixation du nombre de Vice-présidents

Le président rappelle que le nombre de vice-président est fixé par le bureau du syndicat, conformément au statut du syndicat. Chaque collègue devant être représenté au moins une fois.

Le bureau, sur proposition du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à 5 le nombre de vice-présidents.

20 voix pour

Election du 1^{er} Vice-président du SDE54

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 1^{er} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Bulletin Blanc : 0

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jérôme KLEIN 20 voix

Jérôme KLEIN est élu 1^{er} Vice-président du SDE54.

Election du 2^{ème} Vice-président du SDE54

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 2^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20

Suffrages exprimés : 20

Bulletin Blanc : 0

Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Jacques PIERRET 20 voix

Jean-Jacques PIERRET est élu 2^{ème} Vice-président du SDE54.

Election du 3^{ème} Vice-président du SDE54

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 3^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Noël GUERARD 20 voix

Noël GUERARD est élu 3^{ème} Vice-président du SDE54.

Election du 4^{ème} Vice-président du SDE54

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 4^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Louis GOBERT 20 voix

Jean-Louis GOBERT est élu 4^{ème} Vice-président du SDE54.

Election du 5^{ème} Vice-président du SDE54

Le Président fait appel de candidature pour le poste de 5^{ème} Vice-président.

Un candidat s'étant manifesté, les membres du bureau procèdent au vote.

Votants : 20 Suffrages exprimés : 20 Bulletin Blanc : 0 Majorité absolue : 11

A obtenu :

- Jean-Jacques BLAISE 20 voix

Jean-Jacques BLAISE est élu 5^{ème} Vice-président du SDE54.

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 18h50.

Madame Caroline SCHIOCCHET
Secrétaire de séance

Monsieur ARIES Christian,
Président

PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JUIN 2025
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ SDE54

La réunion a débuté le 30 juin 2025 à 18h00 sous la présidence du Président, Monsieur ARIES Christian.

Membres présents :

Monsieur ARIES Christian - Président
Monsieur BABA AHMED Tsamine
Monsieur BLAISE Jean-Jacques
Monsieur CAVAZZANA Marc
Monsieur FERRARI Jacques – Vice-Président
Monsieur GUERARD Noël – Vice-Président
Monsieur HERIAT Maurice
Monsieur LARA Lionel
Monsieur LEHEUX Bernard
Monsieur MATHIEU Eric
Monsieur PIERRET Jean-Jacques - Vice-Président
Madame ROBERT Dominique
Monsieur STAROSSE Jean Luc
Monsieur WAGNER René

Membres absents représentés :

Monsieur BLASIUS David Pouvoir donné à M ARIES Christian - Président
Monsieur CANNONE Vincent Pouvoir donné à M PIERRET Jean-Jacques - Vice-Président

Membres absents :

Monsieur GOBERT Jean-Louis
Monsieur KLEIN Jérôme – Vice-Président (excusé)
Monsieur LAGRANGE Daniel
Monsieur LANGARD Alain
Monsieur PISIU Philippe
Monsieur VINCENT Yvon

Secrétaire de séance : Monsieur GUERARD Noël

Le quorum (plus de la moitié des 22 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Présentation par le cabinet d'expertise AEC de la synthèse du contrôle de concession d'ENEDIS et d'EDF pour l'année 2023
- Rapport annuel d'activité 2024 des concessionnaires ENEDIS (distribution) et EDF (tarif régulé de l'électricité)
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Délibération sur le procès-verbal de la réunion de bureau du 24 juin 2024
- Délibération sur le Rapport annuel d'activité 2024 du concessionnaire Enedis et EDF
- Délibération sur le Rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat
- Délibération sur le versement des contributions semestre 1-2025 d'Orange aux travaux d'enfouissement
- Questions diverses

Présentation par le cabinet d'expertise AEC de la synthèse du contrôle de concession d'ENEDIS et d'EDF pour l'année 2023

Monsieur MARX rappelle qu'AEC est depuis 2023, le cabinet d'expertise missionné par SDE54 pour procéder aux contrôles annuels d'Enedis et d'EDF dans le cadre de leurs missions de service public. La mission a porté d'une part sur l'analyse du programme pluriannuel d'investissement d'Enedis et d'autre part sur l'élaboration d'un tableau d'indicateurs de notre concession pour l'année 2023.

Les rapports ont été élaborés sur la base des données spécifiques demandées à EDF et Enedis ainsi que sur une journée d'audit dans les locaux d'Enedis. La présentation de ce rapport est faite autour de 4 points principaux :

- Ouvrages et périmètre de la concession.
- Continuité de l'alimentation et investissements.
- Domaine comptable.
- Synthèse et recommandation

Une demande de précisions est faite par un délégué concernant les pertes d'électricité.

Dans un premier temps Monsieur ARIES précise que ces vols relèvent soit des pertes liées aux réseaux soit aux vols.

- ⇒ Monsieur ARNOUX précise qu'il y a depuis plusieurs années une recrudescence des pertes non technique liées aux vols. Un programme Perte et Fraude a été mis en place avec les pouvoirs publics notamment avec les services de police et de gendarmerie. Il en ressort que des réseaux et des filières se sont mis en place pour par exemple vendre de faux services de baisse de consommation par exemple.
- ⇒ Sur les 10% de perte, la part relevant du vol représente à peu près la moitié et l'autre moitié correspond à la perte technique lié au réseau.

Des explications concernant le vol d'électricité sont demandés : Les vols semblent plus concerner les compteurs électromécaniques, que les compteurs Linky, et il est demandé si une action particulière va être engagée pour ces compteurs qui ne représentent plus que 5 à 6 % des compteurs.

- ⇒ Monsieur ARNOUX explique que le passage aux compteurs Linky s'accélère depuis que la relève pour les compteurs électromécaniques est devenue payante. De plus, lorsque l'accès au compteur est possible, le changement de compteur se fait automatiquement. Les derniers compteurs qui ne sont pas Linky, sont généralement non accessibles et l'accord du titulaire du contrat est nécessaire pour pouvoir le changer. Le but étant d'arriver à 1% de compteurs électromécaniques.

Rapport annuel d'activité 2024 des concessionnaires ENEDIS (distribution) et EDF (tarif régulé de l'électricité)

Conformément à l'article 44 du cahier des charges de concession, le concessionnaires Enedis et EDF (pour la fourniture relevant du service public de la distribution d'électricité) présentent leur d'activité qui concerne l'année d'exploitation

- Monsieur ARNOULD présente le rapport annuel pour la partie ENEDIS

Des explications sont demandées concernant le photovoltaïque, plus précisément lorsqu'on ne possède pas de batterie, est-ce que l'électricité produite est injectée directement sur le réseau.

- ⇒ Monsieur ARNOULD explique que dans le cas de l'autoconsommation cette Energie vient en décompte de ce qui n'est pas consommé sur le réseau. La vente du surplus étant réinjectée dans le réseau
- Monsieur SCHMIDT présente le compte rendu annuel sur la partie fourniture d'EDF.
- Madame DESCOMBES présente le compte rendu annuel sur la partie de la concession d'EDF.

Monsieur FLEURY prend la parole : Il réaffirme son attachement au TRV et rappelle que L'UFC « Que Choisir » fait du lobbying au niveau national et européen. Monsieur FLEURY souhaite savoir au niveau d'EDF s'il est envisagé pour les paliers de 3 KVA de passer à des paliers d'un KVA en puissance souscrite.

- ⇒ Monsieur SCHMIDT explique que c'est plutôt ENEDIS qui prendra cette décision mais cette hypothèse est envisagée depuis un ou deux ans. Il faut attendre le développement de Linky à plus de 95%. Mais de toute façon ça sera la CRE qui prendra cette décision.

Monsieur FLEURY rappelle la bonne satisfaction des clients sur les litiges avec EDF, en effet ils se passent particulièrement bien grâce au service client EDF et aux bonnes relations avec l'UFC « Que Choisir ». Il souligne cependant que les factures EDF restent très compliquées à déchiffrer et rappelle qu'il serait bon qu'EDF fournisse des efforts sur ce point.

- ⇒ Monsieur SCHMIDT rappelle qu'EDF a une obligation réglementaire de bien détailler. En effet il doit apparaître la part fourniture, qui peut être assez simple, heures creuses/heures pleines, mais après il y a toute la partie TURPE qui est compliquée à lire (si rattrapage dans un sens et dans l'autre) plus les taxes et TVA.

Intervention de M René WAGNER faisant part de démarchage téléphonique sur sa commune de personne se disant travailler pour EDF qui demandaient des renseignements sur le compteur LINKY.

- ⇒ Madame DESCOMBES rappelle que beaucoup de société usurent le nom d'EDF, mais que de fait, EDF ne fait jamais de démarchage téléphonique.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément au Code Général de Collectivités Territoriales ;
Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE Monsieur Noel GUERARD secrétaire de séances.

16 voix pour

Délibération sur le procès-verbal de la réunion de bureau du 24 juin 2024

Sur proposition du président et entendu son rapport,
Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 24/06/2024

16 voix pour

Délibération sur le Rapport annuel d'activité 2024 du concessionnaire Enedis et EDF

Conformément à l'article 44 du cahier des charges de concession, ENEDIS et EDF ont présenté le rapport annuel d'activité relatif à la concession du service public de la distribution d'électricité sur le périmètre du SDE54 concernant l'année d'exploitation 2024.

Sur proposition du Président et après avoir entendue le rapport annuel d'activité des concessionnaires ENEDIS et EDF, le bureau :

PREND ACTE du rapport d'activité des concessionnaires pour l'année 2024, joint en annexe

PRECISE que le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des 15 EPCI

16 voix pour

Délibération sur le Rapport annuel d'activité 2024 du Syndicat

Conformément au Code générale des Collectivités Territoriales et comme chaque année, le Syndicat Départemental d'Electricité est tenu de présenter son rapport d'activité.

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2024,

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport d'activité du SDE54, en vue de sa présentation au prochain comité syndical

PRECISE que le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des 15 EPCI

16 voix pour

Délibération sur le versement des contributions semestre 1-2025 d'Orange aux travaux d'enfouissement

Le Président rappelle qu'un accord cadre départementale a été signé entre le SDE54 et ORANGE. Il prévoit les mesures d'accompagnement de l'opérateur dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux engagé par la collectivité. Ce programme étant remis à jour tous les semestres. 7 opérations sont en cours actuellement. L'accord spécifie que la participation d'ORANGE soit reversée intégralement au SDE 54, soit pour 2025, un montant de 11 256 €.

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la liste des collectivités bénéficiant d'une participation de l'opérateur Orange ci-annexée ;

AUTORISE le président à opérer les versements aux collectivités bénéficiaires

16 voix pour

Questions diverses

Aucune

Les sujets étant épuisés, le Président lève la séance à 20h45.

Monsieur GUERARD Noël
Secrétaire de séance

Monsieur ARIES Christian,
Président



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LARA Lionel, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude, WEYER Thierry.

Absents et excusés : LEHEUX Bernard, RUSTOM Lina,

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à SIMON Jean-Claude, GRAFF William donne pouvoir à NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques donne pouvoir à SCHIOCCHET Caroline, WAGNER René donne pouvoir à ARIES Christian.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le Rapport annuel d'activité d'ENEDIS et d'EDF pour l'année d'exploitation 2025
N° de délibération : 11_2026.06.29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	4	20	0	0	0

Conformément à l'article 44 du cahier des charges de concession, Enedis et EDF ont présenté le rapport annuel d'activité relatif à la concession du service public de la distribution d'électricité sur le périmètre du SDE54 concernant l'année d'exploitation 2025.

Sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport annuel d'activité des concessionnaires Enedis et EDF, le bureau :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité des concessionnaires pour l'année d'exploitation 2025, joint en annexe.
- **PRECISE** que le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des 13 EPCI et 117 communes isolées membres du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.06.30 18:44:26 +0200
Ref:11310589-17068670-1-D
Signature numérique
Le président

SYNTHESE

COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2025

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE



**Enedis • Développement et exploitation
du réseau public de distribution d'électricité**

**EDF • Fourniture d'électricité
aux tarifs réglementés de vente**

L'année 2025 pour Enedis, au plan local



Accompagnement des collectivités dans leurs projets d'électrification du territoire

Enedis et l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle (ADM54) ont officialisé en décembre 2025 la signature d'une convention pour la période 2025-2026. Ce partenariat traduit une volonté commune d'accompagner les élus dans leurs projets locaux, en lien avec les enjeux de transition énergétique et d'aménagement du territoire.

Au-delà de l'aspect financier, Enedis réaffirme son rôle d'acteur de proximité en s'appuyant

sur son réseau d'interlocuteurs dédiés et sur des outils numériques adaptés, tels que le Portail Collectivités et l'Espace Mesures et Services. Cette convention consolide une relation de confiance durable au service des communes et des territoires meusiens.

L'année 2025 pour EDF, au plan local

Des formations « à la carte » au service de nos partenaires

En janvier 2025, votre correspondant solidarité EDF a consulté les structures partenaires utilisatrices du portail PASS EDF de votre territoire **afin d'identifier leurs besoins en formation pour l'année à venir**. Au total, **176 répondants ont contribué à faire émerger les thématiques prioritaires**, à traiter sous forme de webinaires ou lors d'interventions en présentiel. À la suite de cette enquête,

quatre webinaires dédiés aux nouveaux utilisateurs du portail PASS ont été organisés.

Les principaux sujets identifiés sont : les évolutions liées au chèque énergie, l'utilisation du portail PASS EDF, les contrats et tarifs d'énergie, les solutions de pilotage de la consommation.

Des échanges réguliers permettent aux correspondants solidarité de construire des formations personnalisées et d'accompagner durablement leurs interlocuteurs qui oeuvrent notamment au service des clients fragiles.



Webinaire dédié aux Utilisateurs du portail PASS

Inscription webinaire " Portail PASS EDF : les incontournables " | 2 dates au choix : 03/06 ou 05/06 juin 2025 de 10h00 à 11h30.

Votre réponse a bien été enregistrée.

[Envoyer une autre réponse](#)

Le renouvellement des contrats de concession

Au 31 décembre 2025, environ **346** contrats couvrent près de 95% de la population métropolitaine continentale dont 300 construits sur la base du modèle de contrat de concession de 2017. À noter également qu'il y a de nouvelles signatures de contrats mais aussi des regroupements via l'adhésion de contrats communaux aux contrats syndicaux.

L'année 2025 pour Enedis, au plan national

L'année 2025, constitue pour Enedis une année de référence dans l'exécution des concessions, marquée par des investissements historiquement élevés et une accélération de la transition énergétique. L'entrée en vigueur du TURPE 7 (1er août 2025) permet de financer près de 6 Md€ d'investissements annuels, assortis d'exigences renforcées de performance dans un cadre de régulation incitative plus strict. La dynamique de raccordement atteint un record avec 6,6 GW raccordés sur les réseaux HTA et BT (près de 185 000 installations, majoritairement photovoltaïques). Enedis intensifie également la lutte contre la fraude électrique, notamment sur les compteurs Linky™, et contribue à la structuration de la filière industrielle des réseaux via la création de l'association FIERE. Enfin, des travaux prospectifs préparent l'électrification massive des usages à horizon 2035 et 2050.

L'année 2025 pour EDF, au plan national

Une qualité de la relation client reconnue - La diminution des prix du TRV en février 2025 a généré une baisse de l'activité téléphonique sur l'année dans la continuité de la dynamique observée en 2024. Cela s'est traduit notamment au second semestre 2025 par une nette diminution des appels concernant les délais de paiement et les ajustements de mensualités. Cependant, l'activité des conseillers Solidarité et des travailleurs sociaux a continué d'augmenter, mais de manière plus modérée que l'année précédente.

L'année 2025 a été exceptionnelle en termes de reconnaissance des clients. EDF a reçu trois distinctions majeures récompensant l'excellence de sa relation client.

De plus EDF est devenu le premier fournisseur d'énergie à obtenir le niveau « Exemplaire » du Label Engagé RSE pour la vente d'électricité.

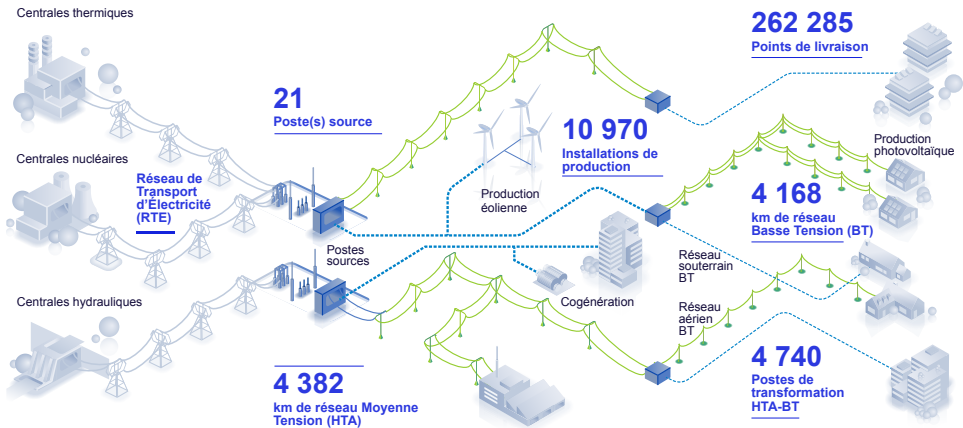
EDF a entretenu, tout au long de l'année 2025, un dialogue régulier avec la FNCCR et France Urbaine dans le cadre du groupe de travail dédié au TRV.

Évolutions tarifaires en 2025

- Le TURPE 7 entré en vigueur le 1^{er} août 2025, permet à Enedis de financer des investissements en forte hausse avec près de 6 Md€ par an.
- Le TRVE a connu, en février 2025, une baisse importante, en moyenne de 15,00 % TTC pour les clients résidentiels et de 15,06 % TTC pour les non résidentiels. À partir du 1^{er} août 2025, la TVA est passée de 5,5 % à 20 % sur la part abonnement.

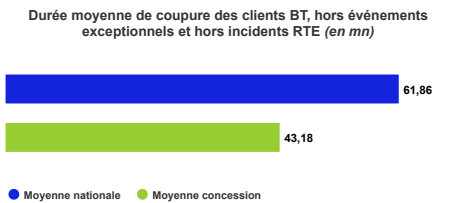
Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2025

Le réseau public de distribution d'électricité

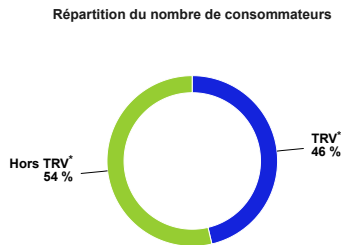


La qualité de desserte

Critère B HIX hors RTE (en mn)

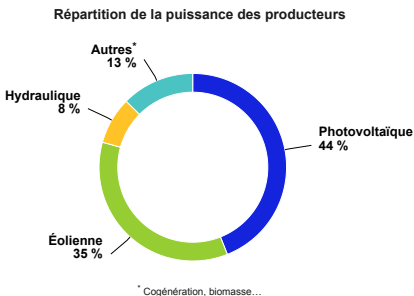
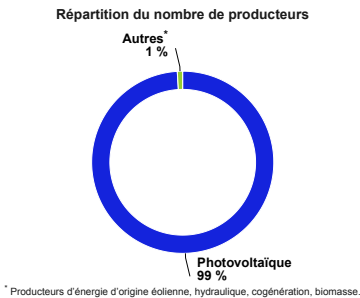


Le nombre de consommateurs



* Tarifs réglementés de vente

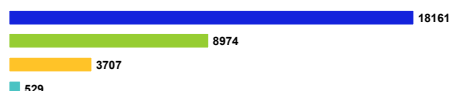
Les producteurs sur la concession



La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente en 2025

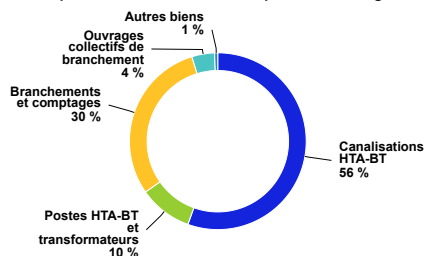
Les investissements et le patrimoine

Investissements Enedis sur la concession (k€)



- Raccordements
- Performance du réseau dont Linky™
- Exigences environnementales et réglementaires
- Logistique

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages



Les raccordements à la concession

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Répartition des raccordements d'installations de consommation neuves réalisés



- En BT et de puissance ≤ à 36 kVA
- En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA
- En HTA

Les clients Tarif Bleu

Répartition des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en nombre de clients)



Répartition des consommations des clients Tarif Bleu résidentiel et non résidentiel (en MWh)



- Tarif Bleu résidentiel
- Tarif Bleu non résidentiel

Souscriptions dans l'année Tarif Bleu résidentiel



Résiliations dans l'année Tarif Bleu résidentiel



La mensualisation

Clients mensualisés Tarif Bleu résidentiel



La facturation électronique

Clients bénéficiant de la facturation électronique Tarif Bleu résidentiel



Les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité (RPD)

Les utilisateurs raccordés au RPD sont les clients consommateurs, qui soutirent de l'électricité au réseau et les clients producteurs qui injectent de l'électricité sur celui-ci. Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.

Total des clients (Concession)			
	2024	2025	Variation en %
Nombre de clients	260 766	262 285	0,6 %
Énergie acheminée (en MWh)	2 026 043	2 058 756	1,6 %
Acheminement facturé* (en k€)	99 809	112 677	12,9 %
* Hors acheminement en compteurs.			

Installations de production (Concession)						
	2024			2025		
	Nombre	Puissance installée*	Quantité d'énergie produite**	Nombre	Puissance installée*	Quantité d'énergie produite**
Photovoltaïque	9 100	123 615	89 885 099	10 866	159 381	138 186 896
Éolien	19	127 820	177 170 271	19	127 820	204 107 290
Hydraulique	27	30 560	127 998 570	26	29 427	83 811 996
Autres	53	40 648	98 794 384	59	45 523	101 074 242
Total	9 199	322 643	493 848 324	10 970	362 151	527 180 424
* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en BT et en kW pour ceux en HTA. ** En kWh.						

Canalisations HTA mises en service (en m) (Concession)		
	2024	2025
Souterrain	18 580	71 475
Torsadé	0	0
Aérien nu	0	0
Total	18 580	71 475
Dont pour information		
Extension	14 088	58 790
Renouvellement ¹	4 331	9 463
Renforcement	161	3 222

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Canalisations BT mises en service (en m) (Concession)

	2024	2025
Souterrain	28 961	29 347
Torsadé	4 407	6 691
Aérien nu	0	0
Total	33 368	36 038
Dont pour information	-	-
<i>Extension</i>	22 358	23 404
<i>Renouvellement¹</i>	10 226	11 212
<i>Renforcement</i>	784	1422

¹ L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

La qualité de l'électricité

Sur votre concession, le temps de coupure moyen par client BT a représenté :

Durée moyenne annuelle de coupure (en min) (Concession)

	2024	2025	Variation
Toutes causes confondues (critère B)	65	46	-29 %
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	62	44	-30 %
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	0	0	-
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	45	32	-28 %
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	17	11	-36 %

Ce taux de satisfaction est constitué des clients très satisfaits et assez satisfaits à l'échelon national.

90,8 %

C'est le taux des clients satisfaits des prestations d'Enedis

Des travaux respectueux de l'environnement

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT (en %) (Concession)		
	2024	2025
En agglomération	97 %	-
Hors agglomération	95 %	-
En zone classée	-	-
Total	97 %	94 %

N.B. Suite à une évolution SI majeure en 2025, les données détaillées ne sont pas encore disponibles. Seules les longueurs souterraines mises en service en 2025 sont affichées.

Les investissements du concessionnaire

Pour l'année 2025, les investissements d'Enedis au périmètre national ont représenté près de **6 milliards d'euros**. Sur votre concession, ces investissements sont présentés ci-après :

Investissements Enedis (en k€) (Concession)		
	2024	2025
I. Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs	19 005	18 162
II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	8 204	12 682
II.1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	4 093	8 974
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	4 111	3 707
III. Investissement de logistique	123	529
IV. Autres investissements	0	0
Total (= I + II.1 + II.2 + III + IV) (en k€)	27 332	31 372

Les flux financiers

Outre sa participation au titre de l'article 8, le concessionnaire apporte son concours financier aux investissements que vous réalisez en qualité de maître d'ouvrage (redevance R1-R2).

Montants (en k€) (Concession)		
	2024	2025
Redevance part R1	650,3	654,3

Montants (en k€) (Concession)

	2024	2025
Redevance part R2	1 256,7	1 376,0
Participation « article 8 »	281,4	460,0

Les éléments financiers d'exploitation

Montants (en k€) (Concession)

	2024	2025
Total des produits d'exploitation	130 075	147 090
Total des charges d'exploitation	119 049	122 773
Total des produits d'exploitation - total des charges d'exploitation	11 026	24 318
Contribution à l'équilibre - Charges supplémentaires	3 627	5 054
Contribution à l'équilibre - Produits supplémentaires	0	0
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre	7 400	19 264

La valeur des ouvrages concédés au 31/12/2025

Ouvrages concédés (en k€)

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA-BT	360 479	169 103	549 629	36 719
Postes HTA-BT et transformateurs	78 116	29 716	112 132	11 119
Branchements et comptages	165 413	91 420	219 109	4 680
Ouvrages collectifs de branchement	19 192	12 632	25 095	212
Autres biens	4 636	1 779	5 178	80
Total	627 837	304 651	911 143	52 810

91%

des clients particuliers se déclarent satisfaits d'EDF

Les clients de la concession

La concession de fourniture d'électricité concerne principalement des sites de puissance inférieure ou égale à 36 kVA.

Dans le cadre de la concession, les tarifs proposés sont le Tarif bleu résidentiel pour les clients Particuliers, et le Tarif bleu non résidentiel pour les professionnels et collectivités (selon les critères d'éligibilité définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie).

Le tableau synthétique ci-après rend compte des volumes concernés pour votre concession (les recettes sont exprimées hors contributions et hors taxes).

Total Tarif Bleu (Concession)			
	2024	2025	Variation (en %)
Nombre des clients	126 929	122 161	-3,8 %
Énergie facturée (en MWh)	656 455	644 691	-1,8 %
Recettes (en k€)	146 303	111 679	-23,7 %

EDF accompagne les clients de votre concession, notamment en leur délivrant un conseil tarifaire lors de leurs appels téléphoniques. EDF est aussi aux côtés des clients qui lui font part d'une difficulté de paiement et reste à leur écoute pour trouver une solution adaptée à leur situation personnelle.

Les clients peuvent aussi gérer directement leur contrat et suivre leur consommation à partir des outils numériques qu'EDF met à leur disposition (espace client, solution Suivi Conso, appli EDF & MOI).

Accompagnement des clients (en nombre, sur votre concession)	
	2025
Nombre de conseils tarifaires	15 861
Nombre d'Accompagnements Énergie	1 690

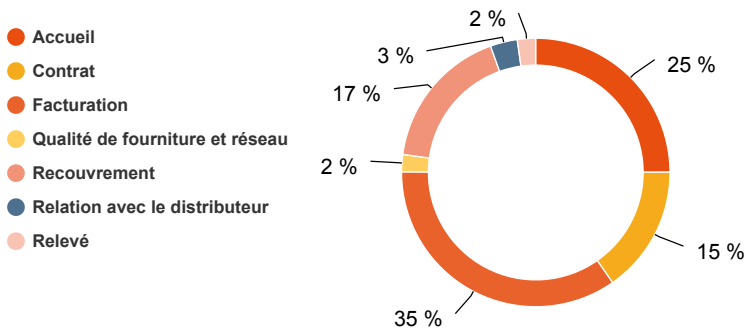
EDF propose aux clients de la concession des modalités de paiement souples et personnalisées, ainsi qu'un support dématérialisé : la facture électronique.

Facture électronique à fin 2025 (en %)	
	2025
Evolution 2024/25 du nombre de clients Particuliers de votre concession avec facture électronique	-1,9 %

Réclamations écrites (Concession)

	2024	2025	Variation (en %)
Courrier	323	401	24,1 %
Internet	3 514	3 035	-13,6 %

Répartition par motif des réclamations écrites pour l'année 2025



Les dispositifs d'aide aux clients en difficulté

Au titre de la lutte contre la précarité énergétique, EDF déploie son action selon trois axes : l'aide au paiement, l'accompagnement des clients en difficulté, la prévention. S'agissant de l'aide au paiement, EDF met notamment en œuvre le chèque énergie et fait connaître le dispositif.

Chèques énergie (Concession)

	2024	2025	Variation (en %)
Nombre de clients pour lesquels un chèque énergie a été pris en compte au cours de l'exercice	9 815	6 796	-30,8 %

Les réclamations écrites des clients Particuliers

Le soin apporté au traitement des réclamations constitue un facteur de satisfaction des clients. EDF rend compte des réclamations écrites des clients Particuliers de la concession, de leur typologie et de leur délai de traitement.

94,9%

C'est le taux de réponses sous 30 jours aux réclamations (concession)

Votre contact Enedis

Jean-Baptiste ARNOULD

Directeur Territorial

06 68 06 77 43

jean-baptiste.arnould@enedis.fr

Votre contact EDF

Hervé SCHMIDT

Directeur Développement Territorial Lorraine

06 50 38 76 50

[herve.schmidt@edf.fr](mailto:hervé.schmidt@edf.fr)



Vous pouvez consulter la version digitale
du CRAC en flashant
le QR code ci-dessus



Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance

4 place de la Pyramide

92800 Puteaux - France

Capital de 270 037 000 euros

444 608 442 R.C.S Nanterre

www.enedis.fr



Société Anonyme

22-30 avenue de Wagram

75382 Paris Cedex 08 - France

Capital de 2 084 365 041 euros

552 081 317 R.C.S Paris

www.edf.fr



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LARA Lionel, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude, WEYER Thierry.

Absents et excusés : LEHEUX Bernard, RUSTOM Lina,

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à SIMON Jean-Claude, GRAFF William donne pouvoir à NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques donne pouvoir à SCHIOCCHET Caroline, WAGNER René donne pouvoir à ARIES Christian.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération approuvant le rapport annuel 2025 du SDE54
N° de délibération : 12_2026.06.29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	4	20	0	0	0

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et comme chaque année le Syndicat Départemental d'Electricité est tenu de présenter son rapport d'activité.

Sur proposition du Président et après avoir pris connaissance dudit rapport d'activité pour l'année 2025,

Le bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** du rapport d'activité du SDE54, ci-annexé, en vue de sa présentation au prochain comité syndical,
- **PRECISE** que le rapport susvisé sera transmis à l'ensemble des 13 EPCI et 117 communes isolées membres du SDE54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE
S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.06.30 18:44:44 +0200
Ref:11310591-17068672-1-D
Signature numérique
Le président



SDE 54
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRICITÉ
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

2025

***RAPPORT
ANNUEL
D'ACTIVITE***

Crédit photo ENEDIS

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DE MEURTHE ET MOSELLE

**CENTRE DELTA AFFAIRES
110 RUE DES 4 ÉLÉMENTS
54340 POMPEY**

Table des matières

Le Service Public de l'Electricité	3
Les comptes du Syndicat	6
Budget annexe IRVE 2025 – Compte Administratif 2025	10
Organes délibérants du Syndicat	12
Redevances R1 et R2	14
Maitrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux	18
Programme d'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement	19
Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) et Taxe intérieure de consommation portant sur l'électricité (TICFE)	25
IRVE - Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques	28
Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	31
Représentation du Syndicat	36
Équipe et ressources du Syndicat	36

Conformément à l'Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent rapport rend compte des activités du Syndicat Départemental d'Electricité dans ses missions pour le service public de la distribution publique d'énergie électrique pour l'année 2025.

Syndicat Mixte créé en 1998, le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle intègre au 31 décembre 2025, 570 communes, sur les 591 de Meurthe-et-Moselle, soit la totalité des communes du département hormis celles de la Métropole du Grand Nancy et celle de Saulnes, unique régie d'électricité de Meurthe-et-Moselle.

Le Service Public de l'Electricité

Le Service Public de l'Electricité garantit l'approvisionnement en électricité, il garantit les principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de coût.

Rappelons que, selon les termes mêmes de la loi, le Service Public de l'Electricité est organisé, chacun pour ce qui le concerne, par l'Etat et les communes ou leurs établissements publics de coopération tels que notre Syndicat.

Le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) est ainsi l'organisateur du Service Public Local de l'électricité, aidant les collectivités pour leurs travaux sur le réseau et assurant le contrôle des missions exécutées par Enedis.

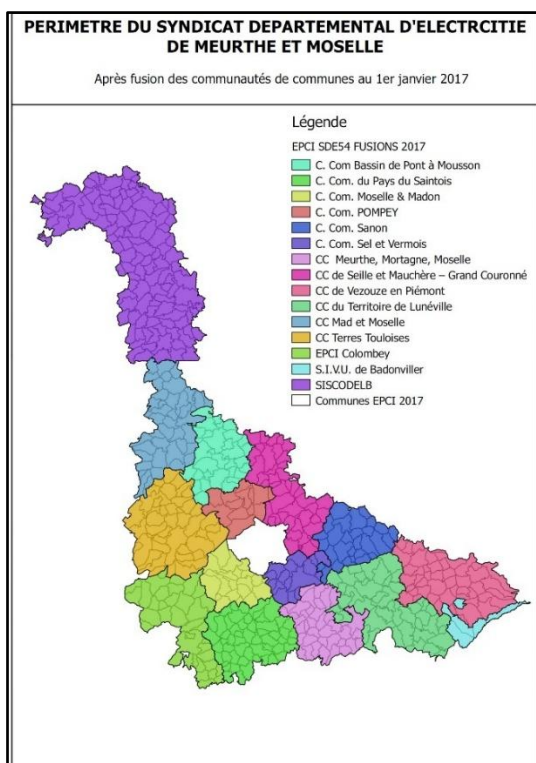
En d'autres termes, il participe financièrement aux opérations de dissimulation des réseaux à l'initiative des collectivités, en arbitrant un programme de travaux annuels. Ces travaux importants contribuent à la sécurisation du réseau et participe à l'amélioration du cadre de vie des collectivités en supprimant l'ensemble des réseaux électriques aériens.

Par ailleurs, il contrôle les missions de service public concédées à Enedis dans le cadre du contrat de concession.

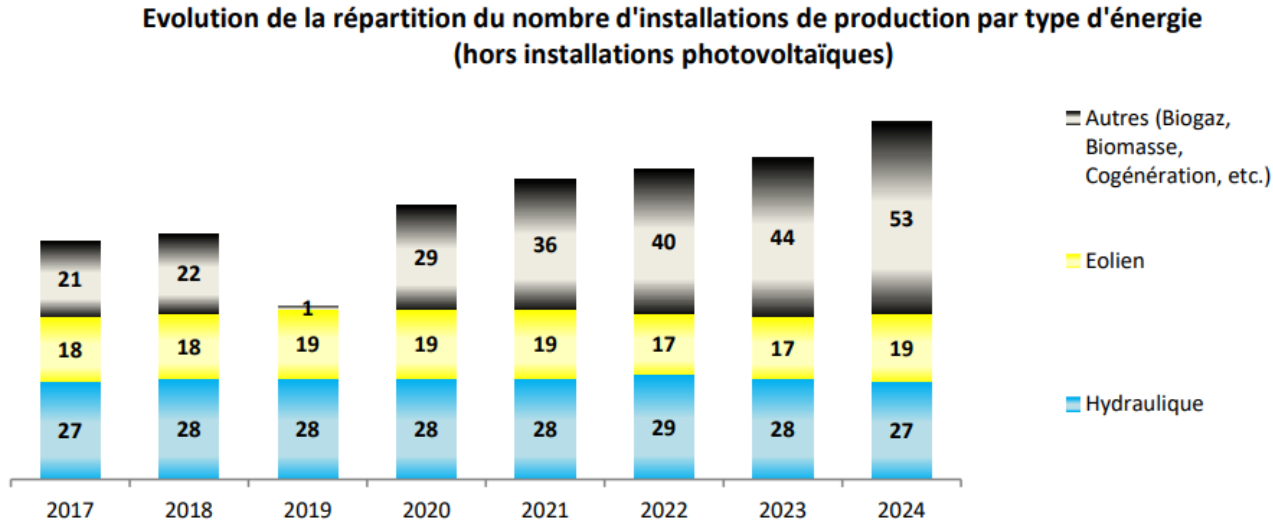
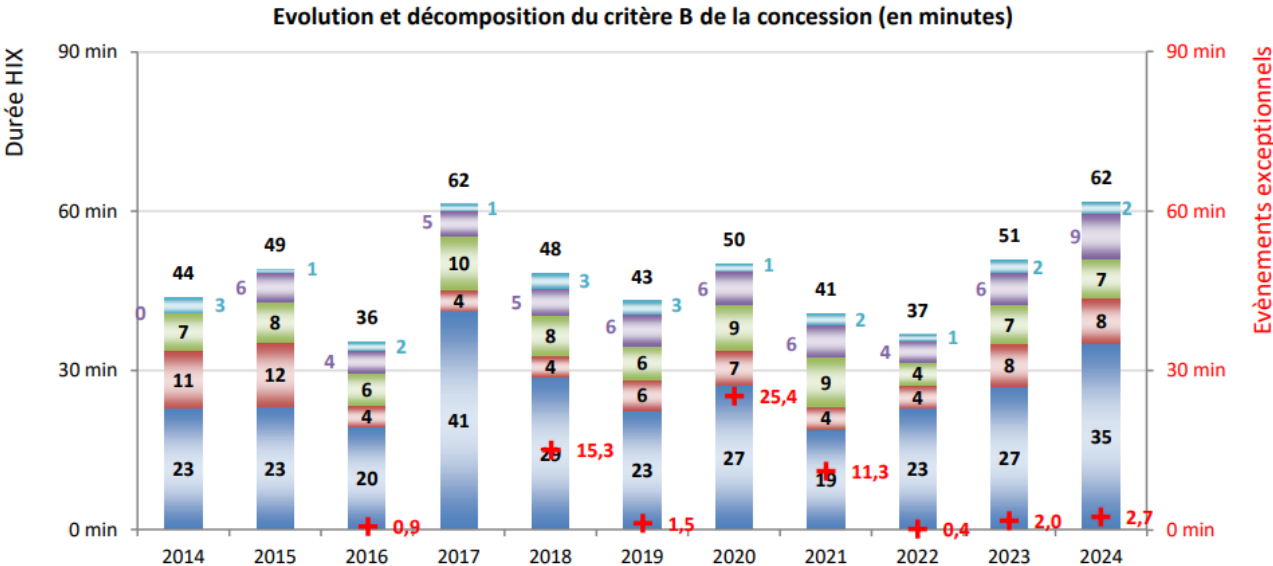
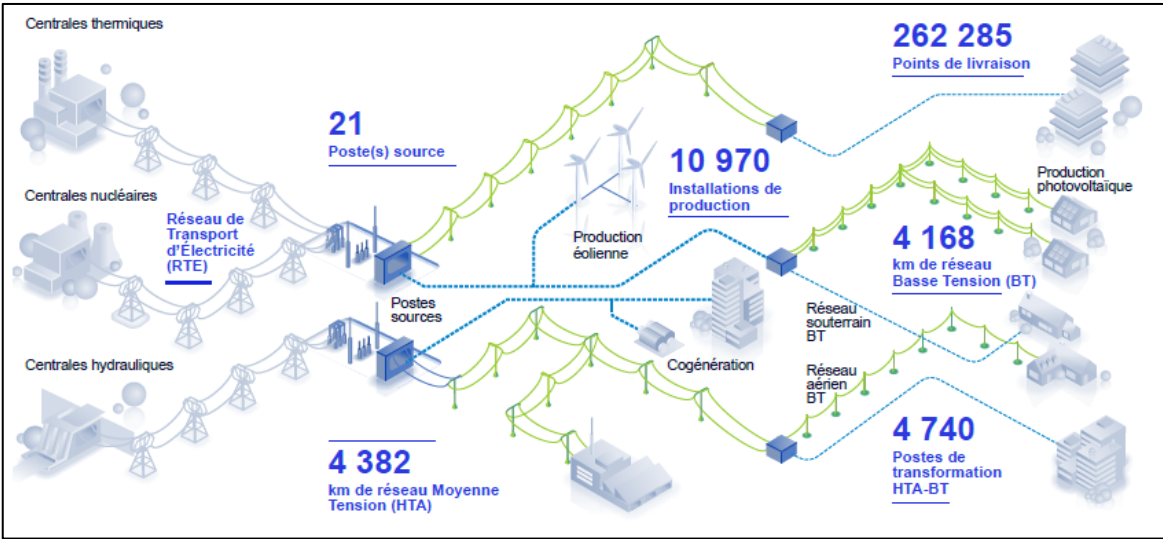
Au 31 décembre 2025, le Syndicat d'Electricité de Meurthe-et-Moselle est l'autorité organisatrice du service public de l'électricité au niveau local représentant 472 429 habitants répartis sur le territoire de 15 E.P.C.I. membres directs du SDE54.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, sur les 591 communes du département, 570 sont regroupées au sein de SDE54, la Métropole du Grand Nancy est autorité concédante pour sa propre concession (20 communes) et 1 commune gère son réseau en régie (Saulnes), plus aucune commune ne reste « isolée » dans le département.

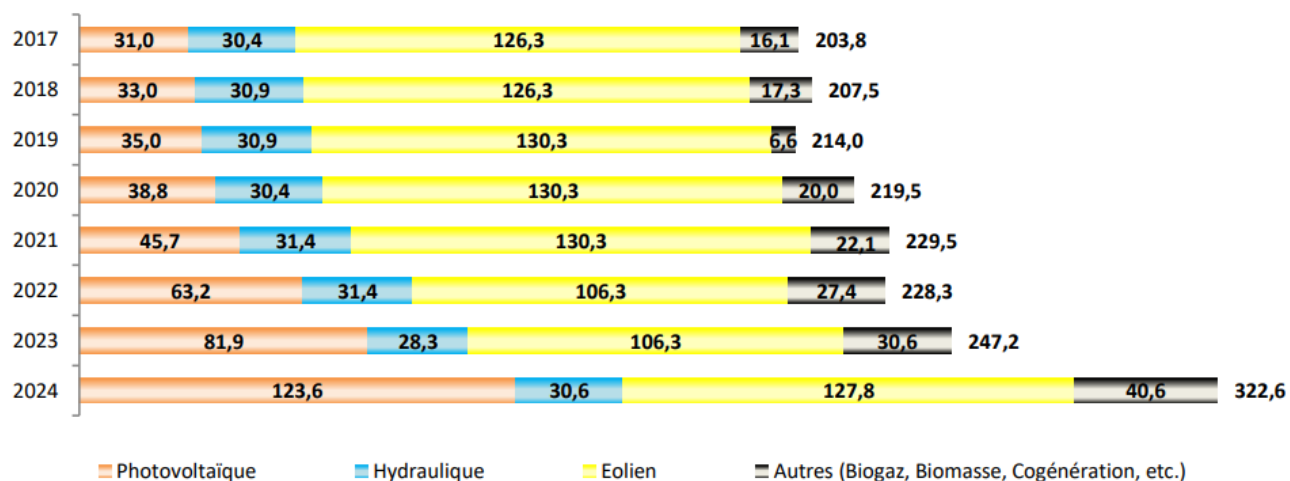
Les collectivités sont ainsi propriétaires des réseaux électriques de distribution publique d'électricité, service public délégué par une concession à Enedis, le linéaire des réseaux de notre concession représente 8 472 km en 2025.



Tableaux d'indicateurs de la concession du SDE54



Evolution des puissances totales des installations de productions (en MVA)



Depuis 2020, dans le cadre de la mission de contrôle de SDE54, le tableau d'indicateurs est constitué par un cabinet d'expertise.

Le rapport de contrôle présenté en 2026 sur les éléments comptables de l'année 2024, est disponible en annexe de ce rapport.

Les comptes du Syndicat

Budget principal 2025 – Compte Administratif 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense							
Articles	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise	Eng. + E.C.
1388	Autres	850 000.00	0.00	0.00	850 000.00	783 309.96	0.00
2031	Frais d'études	87 602.20	0.00	0.00	87 602.20	0.00	10 619.56
2033	Frais d'insertion	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	0.00	0.00
2051	Concessions et droits similaires	50 000.00	0.00	0.00	50 000.00	31 600.80	0.00
21838	Autre matériel informatique	15 000.00	0.00	0.00	15 000.00	5 618.53	0.00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000.00	-598.33	0.00	19 401.67	14 386.80	0.00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 958 679.23	656 635.00	5 000.00	7 620 314.23	2 099 371.98	2 151 125.45
2328	Autres immobilisations incorporelles	69 500.00	-86 000.00	627 843.24	611 343.24	1 431.86	0.00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	1 081 120.00	678 000.00	748 880.00	2 508 000.00	1 306 748.66	0.00
275	Dépôts et cautionnements versés	0.00	598.33	0.00	598.33	598.33	0.00
4581	Opération d'inv. Pour compte de tiers	1 325 567.59	3 074 846.76	109 083.20	4 509 497.55	2 135 288.97	1 365 761.95
2031	Frais d'études	0.00	0.00	0.00	0.00	7 777.00	0.00
21534	Réseaux d'électrification	2 196 000.00	0.00	0.00	2 196 000.00	1 956 600.21	0.00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00
Total Général		12 656 469.02	4 323 481.76	1 490 806.44	18 470 757.22	8 342 733.11	3 527 506.96

Recette							
Articles	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise	Eng. + E.C.
10222	FCTVA	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	1 179.48	0.00
1328	Autres	3 377 049.95	1 248 635.00	1 485 880.05	6 111 565.00	1 348 672.42	2 202 571.73
1388	Autres	1 400 000.00	0.00	0.00	1 400 000.00	1 376 048.54	0.00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	1 436.65	0.00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	2 356.36	0.00
4582	Opération pour compte de tiers	2 590 000.00	3 074 846.76	0.00	5 664 846.76	604 713.89	3 406 255.45
001	Déficit d'investissement reporté	2 154 957.59	0.00	0.00	2 154 957.59	2 154 957.59	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 061 894.28	0.00	0.00	3 061 894.28	0.00	0.00
28031	Frais d'études	0.00	0.00	0.00	0.00	1 586.00	0.00

2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	868.00	0.00
281578	Autre matériel technique	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
28158	Autres install., matériel et outillage techniques	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	147.12	0.00
281735	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	280.21	0.00
281838	Autre matériel informatique	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00	2 140.57	0.00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	2 232.99	0.00
1328	Autres	732 000.00	0.00	0.00	732 000.00	652 200.05	0.00
21534	Réseaux d'électrification	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00
238	Avances versées sur comm.immo.corporelles	1 464 000.00	0.00	0.00	1 464 000.00	1 312 177.16	0.00
	Total Général	14 813 901.82	4 323 481.76	1 485 880.05	20 623 263.63	7 460 997.04	5 608 827.18

Balance d'investissement	-881 736.07
---------------------------------	--------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense							
Articles	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise	Eng. + E.C.
60612	Energie - Electricité	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	1 534.75	0.00
60622	Carburants	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	2 227.05	0.00
60623	Alimentation	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00	5.09	0.00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	794.56	0.00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500.00	0.00	0.00	1 500.00	0.00	0.00
6064	Fournitures administratives	2 500.00	0.00	0.00	2 500.00	925.29	0.00
611	Contrats de prestations de services	20 000.00	0.00	0.00	20 000.00	12 880.79	0.00
6132	Locations immobilières	25 000.00	0.00	0.00	25 000.00	22 653.61	0.00
61351	Matériel roulant	6 000.00	0.00	0.00	6 000.00	5 891.65	0.00
61358	Autres	8 000.00	0.00	0.00	8 000.00	3 705.60	0.00
614	Charges locatives et de copropriété	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	4 353.72	0.00
615228	Autres bâtiments	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
61551	Matériel roulant	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	347.21	0.00
61558	Autres biens mobiliers	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
6156	Maintenance	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
6161	Multirisques	7 000.00	0.00	0.00	7 000.00	5 562.40	0.00
6182	Documentation générale et technique	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	3 201.00	0.00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	2 700.00	0.00

6188	Autres frais divers	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	153.80	0.00
62268	Autres honoraires, conseils...	35 000.00	-151.94	0.00	34 848.06	23 943.00	0.00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00
6231	Annonces et insertions	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	0.00	0.00
6232	Fêtes et cérémonies	4 000.00	0.00	0.00	4 000.00	3 838.51	0.00
6233	Foires et expositions	2 500.00	0.00	0.00	2 500.00	1 475.80	0.00
6236	Catalogues et imprimés	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	570.72	0.00
6237	Publications	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	96.00	0.00
6238	Divers	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	522.57	0.00
6261	Frais d'affranchissement	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	1 058.44	0.00
6262	Frais de télécommunications	6 000.00	0.00	0.00	6 000.00	4 442.68	0.00
627	Services bancaires et assimilés	2 500.00	0.00	0.00	2 500.00	0.00	0.00
6281	Concours divers (cotisations...)	30 000.00	0.00	0.00	30 000.00	22 044.25	0.00
62878	A des tiers	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	548.00	0.00
6218	Autre personnel extérieur	0.00	0.00	0.00	0.00	183.02	0.00
6332	Cotisations versées au FNAL	500.00	0.00	0.00	500.00	149.03	0.00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	4 000.00	0.00	0.00	4 000.00	3 093.23	0.00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémunér.	800.00	0.00	0.00	800.00	454.05	0.00
64111	Rémunération principale	110 000.00	0.00	0.00	110 000.00	79 365.25	0.00
64112	Supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	1 800.00	0.00	0.00	1 800.00	1 838.43	0.00
64113	NBI	2 500.00	0.00	0.00	2 500.00	984.53	0.00
64118	Autres indemnités	45 000.00	0.00	0.00	45 000.00	31 516.22	0.00
64131	Rémunérations	55 000.00	0.00	0.00	55 000.00	52 356.50	0.00
64132	Suppl. familial de traitement et indemn. de résid.	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	2 385.74	0.00
64138	Primes et autres indemnités	16 000.00	0.00	0.00	16 000.00	13 602.49	0.00
6417	Rémunérations des apprentis	10 000.00	0.00	0.00	10 000.00	5 885.75	0.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	40 000.00	0.00	0.00	40 000.00	33 466.81	0.00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	45 000.00	0.00	0.00	45 000.00	32 278.22	0.00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	3 000.00	0.00	0.00	3 000.00	2 785.22	0.00
6456	Versement au FNC du supplément familial	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	18 000.00	0.00	0.00	18 000.00	17 661.81	0.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	396.00	0.00
6488	Autres	18 000.00	0.00	0.00	18 000.00	17 356.21	0.00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	6 790 000.00	0.00	0.00	6 790 000.00	6 454 379.84	0.00
65311	Indemnités de fonction	33 000.00	0.00	0.00	33 000.00	29 595.60	0.00

65312	Frais de mission et de déplacement	3 500.00	0.00	0.00	3 500.00	1 828.92	0.00
65313	Cotisations de retraite	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	1 242.84	0.00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	2 000.00	0.00	0.00	2 000.00	0.00	0.00
65315	Formation	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	590.00	0.00
65316	Frais de représentation du maire	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
657341	Communes membres du GFP	160 000.00	0.00	0.00	160 000.00	128 238.00	0.00
657351	GFP de rattachement	30 000.00	0.00	0.00	30 000.00	14 416.30	0.00
657358	Autres groupements	115 000.00	0.00	0.00	115 000.00	112 986.10	0.00
65736211	Non dotés de la personnalité morale	0.00	0.00	0.00	0.00	77 000.00	0.00
657363	CCAS/CIAS	77 000.00	0.00	0.00	77 000.00	0.00	0.00
65748	Autres personnes de droit privé	70 000.00	0.00	0.00	70 000.00	38 500.45	0.00
65811	Droits d'utilisation – informatique en nuage	5 000.00	0.00	0.00	5 000.00	5 452.73	0.00
65888	Autres	352 000.00	0.00	0.00	352 000.00	187 494.91	0.00
6615	Intérêts des comptes courants&de dépôts créditeurs	15 000.00	0.00	0.00	15 000.00	0.00	0.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000.00	151.94	0.00	1 151.94	1 151.94	0.00
023	Virement à la section d'investissement	3 061 894.28	0.00	0.00	3 061 894.28	0.00	0.00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	29 000.00	0.00	0.00	29 000.00	7 254.89	0.00
	Total Général	11 330 494.28	0.00	0.00	11 330 494.28	7 481 367.52	0.00

Recette							
Articles	Désignation	BP	DM+VC	R.A.R 2024	Total Budget	Réalise	Eng. + E.C.
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Prévoyance	0.00	0.00	0.00	0.00	495.00	0.00
70878	par des tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	2 333.00	0.00
73141	Accise sur l'électricité	7 000 000.00	0.00	0.00	7 000 000.00	6 652 770.00	0.00
7478218	Autres groupements de coll et coll à statut part.	1 200.00	0.00	0.00	1 200.00	0.00	0.00
747888	Autres	763 000.00	0.00	0.00	763 000.00	724 798.98	4 225.31
7481	Attri sur le vers d'impôt cercles et maisons de jx	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	4 248.00
75888	Autres	350 000.10	0.00	0.00	350 000.10	187 494.48	0.00
773	Mandats annulés ou atteints déchéance quadriennale	1 000.00	0.00	0.00	1 000.00	0.00	0.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 215 294.18	0.00	0.00	3 215 294.18	3 215 294.18	0.00
	Total Général	11 330 494.28	0.00	0.00	11 330 494.28	10 783 185.64	8 473.31

Balance de fonctionnement	3 301 818.12
----------------------------------	---------------------

Budget annexe IRVE 2025 – Compte Administratif 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépense						
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net
21538	Autres réseaux	30 000.00	0.00	30 000.00	0.00	30 000.00
2158	Autres install., matériel et outillage techniques	5 000.00	0.00	5 000.00	0.00	5 000.00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	70 000.00	0.00	70 000.00	0.00	70 000.00
001	Déficit d'investissement reporté	29 961.24	29 961.24	0.00	0.00	0.00
	Total Général	134 961.24	29 961.24	105 000.00	0.00	105 000.00

Recette						
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net
1311	Etat et établissements nationaux	40 000.00	0.00	-40 000.00	0.00	-40 000.00
13256	Attributions de compensation d'investissement	30 000.00	0.00	-30 000.00	0.00	-30 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	39 961.24	0.00	-39 961.24	0.00	-39 961.24
28145	Installations générales, agencements & aménagements	25 000.00	0.00	-25 000.00	0.00	-25 000.00
28158	Autres install., matériel et outillage techniques	0.00	278.11	278.11	0.00	278.11
281758	Autres install., matériel et outillage techniques	0.00	2 999.30	2 999.30	0.00	2 999.30
	Total Général	134 961.24	3 277.41	-131 683.83	0.00	-131 683.83

Balance d'investissement					-26 683.83	
---------------------------------	--	--	--	--	-------------------	--

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépense						
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net
60612	Energie - Electricité	5 000.00	6 760.11	-1 760.11	0.00	-1 760.11
61558	Autres biens mobiliers	10 000.00	0.00	10 000.00	0.00	10 000.00
6161	Multirisques	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00
62268	Autres honoraires, conseils...	4 000.00	0.00	4 000.00	0.00	4 000.00
6228	Divers	0.00	3 234.00	-3 234.00	0.00	-3 234.00
6281	Concours divers (cotisations...)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00
62878	A des tiers	1 000.00	1 200.00	-200.00	0.00	-200.00

673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000.00	0.00	1 000.00	0.00	1 000.00
002	Déficit de fonctionnement reporté	14 632.36	14 632.36	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	39 961.24	0.00	39 961.24	0.00	39 961.24
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	25 000.00	3 277.41	21 722.59	0.00	21 722.59
	Total Général	102 593.60	29 103.88	73 489.72	0.00	73 489.72

Recette						
Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	Eng. + E.C.	Solde Net
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 793.60	8 743.68	-12 049.92	0.00	-12 049.92
7473	Départements	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00
74741	Communes membres du GFP	1 600.00	1 600.00	0.00	0.00	0.00
74751	GFP de rattachement	1 200.00	1 700.00	500.00	0.00	500.00
74758	Autres groupements	1 000.00	1 000.00	0.00	0.00	0.00
75822	Pr. en ch. déficit budg.annexe carac.admin.par BP	77 000.00	77 000.00	0.00	0.00	0.00
	Total Général	102 593.60	91 043.68	-11 549.92	0.00	-11 549.92

Balance de fonctionnement	61 939.80
----------------------------------	------------------

Organes délibérants du Syndicat

En septembre 2020, à la suite des élections municipales, les élus du SDE54 ont tous été renouvelés.

Ci-dessous, les élus du SDE54.

Le Comité :

Le syndicat regroupe, en 2025, 15 EPCI qui représentent 570 communes du département.

En fonction de sa population, chaque EPCI désigne son ou ses délégués titulaires et suppléants pour former le comité syndical, conformément aux statuts. Il y a 60 délégués titulaires au comité syndical.

Les procès-verbaux des réunions du Comité Syndical SDE54 de l'année 2025 sont en annexe de ce rapport.

Le bureau :

Conformément aux statuts, les élus du bureau sont désignés par le comité syndical répartis au sein de 3 collèges :

- Collège des EPCI de population > à 100 001 habitants, 8 membres
- Collège des EPCI de population de 25 001 à 100 000 habitants, 7 membres
- Collège des EPCI de population < ou = à 25 000 habitants, 7 membres

Les membres du bureau apparaissent en bleu sur le tableau ci-dessous.

Les procès-verbaux des réunions du Bureau SDE54 de l'année 2025 sont en annexe de ce rapport.

Liste des délégués du comité

C. Com. Bassin de Pont à Mousson	Monsieur	BOYE	Gérard
C. Com. Bassin de Pont à Mousson	Monsieur	CAVAZZANA	Marc
C. Com. Bassin de Pont à Mousson	Madame	CZMIL-CROCCO	Waina
C. Com. Bassin de Pont à Mousson	Monsieur	GEOFFROY	Richard
C. Com. Bassin de Pont à Mousson	Monsieur	GUERARD	Noël
C. Com. de Vezouze en Piémont	Monsieur	BLAISE	Jean-Jacques
C. Com. de Vezouze en Piémont	Monsieur	CAYET	Michel
C. Com. de Vezouze en Piémont	Monsieur	MATHIEU	Joël
C. Com. du Pays du Saintois	Monsieur	COLIN	Stéphane
C. Com. du Pays du Saintois	Monsieur	DAVILLER	Sébastien
C. Com. du Pays du Saintois	Monsieur	KLEIN	Jérôme
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	Monsieur	BIET	Thierry
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	Monsieur	COLIN	Didier
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	Monsieur	FLAVENOT	Christian
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	Monsieur	FRASNIER	François
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	Madame	ROBERT	Dominique
C. Com. Mad et Moselle	Madame	DUMONT	Margareth
C. Com. Mad et Moselle	Monsieur	LARA	Lionel
C. Com. Mad et Moselle	Monsieur	SIBILLE	Nicolas
C. Com. Meurthe, Mortagne, Moselle	Monsieur	HERIAT	Maurice
C. Com. Meurthe, Mortagne, Moselle	Monsieur	MARQUIS	Noël
C. Com. Meurthe, Mortagne, Moselle	Monsieur	THIEBAUT	Yves
C. Com. Moselle & Madon	Madame	GOEPFER	Dominique

C. Com. Moselle & Madon	Monsieur	LAGRANGE	Daniel
C. Com. Moselle & Madon	Monsieur	POTTS	Patrick
C. Com. Moselle & Madon	Monsieur	WEYER	Thierry
C. Com. POMPEY	Madame	BEGORRE MAIRE	Odile
C. Com. POMPEY	Monsieur	BLASIUS	David
C. Com. POMPEY	Madame	LEPRUN	Catherine
C. Com. POMPEY	Monsieur	MAXANT	Jean Jacques
C. Com. POMPEY	Madame	PANO	Jocelyne
C. Com. Sanon	Monsieur	LAVOIL	Jacques
C. Com. Sanon	Monsieur	WAGNER	René
C. Com. Seille – Grand Couronné	Madame	RUSTOM	Lina
C. Com. Seille – Grand Couronné	Monsieur	MOUGINET	Dominique
C. Com. Seille – Grand Couronné	Monsieur	VINCENT	Yvon
C. Com. Sel et Vermois	Madame	BORDEAUX	Isabelle
C. Com. Sel et Vermois	Monsieur	LEHEUX	Bernard
C. Com. Sel et Vermois	Monsieur	OLRY	Alexandre
C. Com. Sel et Vermois	Monsieur	SCHMITT	André
C. Com. Terres Toulaises	Monsieur	COLIN	Xavier
C. Com. Terres Toulaises	Monsieur	HEYOB	Olivier
C. Com. Terres Toulaises	Monsieur	PICARD	Denis
C. Com. Terres Toulaises	Monsieur	STAROSSE	Jean Luc
C. Com. Terres Toulaises	Monsieur	VARIS	Pierre
EPCI Colombey	Monsieur	GRIS	Alain
EPCI Colombey	Monsieur	MATHIEU	Eric
EPCI Colombey	Monsieur	LEFEBVRE	Raynald
S.I.V.U. de Badonviller	Monsieur	GUYON	Denis
SISCODELB	Monsieur	ANDRE	Gérard
SISCODELB	Monsieur	ARIES	Christian
SISCODELB	Monsieur	BABA-AHMED	Tsamime
SISCODELB	Monsieur	CANNONE	Vincent
SISCODELB	Monsieur	FERRARI	Jacques
SISCODELB	Monsieur	GOBERT	Jean-Louis
SISCODELB	Monsieur	LANGARD	Alain
SISCODELB	Monsieur	PIERRET	Jean-Jacques
SISCODELB	Monsieur	PISIU	Philippe
SISCODELB	Monsieur	SIMON	Jordan
SISCODELB	Monsieur	TRITZ	Olivier

Redevances R1 et R2

Les redevances R1 et R2 sont définies à l'article 4-a et à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession.

Elles sont versées annuellement par le concessionnaire (ENEDIS), à l'autorité concédante (SDE54) en contrepartie des dépenses supportées par l'autorité concédante au bénéfice du service public de la distribution d'électricité.

D'une part, pour les frais entraînés par SDE54, pour l'exercice du pouvoir concédant (part R1) :

- Le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession,
- Les conseils donnés pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et pour la bonne application des tarifs,
- Le règlement des litiges entre les clients, le gestionnaire du réseau de distribution et le fournisseur aux tarifs réglementés de vente,
- La coordination des travaux du gestionnaire du réseau de distribution et de ceux de voirie et des autres réseaux,
- Les études générales sur l'évolution du service concédé ou secrétariat.

R1 peut aussi être utilisée pour :

- Les études d'optimisation du raccordement des infrastructures intelligentes de recharge de véhicules électriques,
- Les études permettant de réaliser des schémas directeurs dans le domaine de l'énergie,
- La conception de systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public dès lors que ces systèmes favorisent une gestion optimisée du réseau de distribution,
- Les actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'électricité, y compris celles relatives au déploiement des compteurs communicants,
- L'accompagnement des écoquartiers par la mise à disposition de données de consommation et de production d'électricité.

D'autre part, la contrepartie d'un service rendu par l'autorité concédante consistant en la mise à disposition d'ouvrages établis ou modifiés postérieurement à l'entrée en vigueur du présent contrat et financés en tout ou partie par l'autorité concédante.

Cette redevance peut également représenter une fraction des dépenses d'investissement de l'autorité concédante ou de ses communes ou groupements de communes membres permettant de mettre en œuvre, dans l'intérêt du réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, notamment celles permettant de différer ou d'éviter le renforcement de ce réseau (part R2).

Redevance R1

La redevance R1 dite de fonctionnement vise à financer les dépenses annuelles supportées par SDE54 pour l'accomplissement de sa mission sans demander de participation aux EPCI adhérents.

Par ailleurs, conformément aux statuts du SDE54, une quote-part de ladite redevance est reversée à chaque EPCI adhérent. Le montant qui lui est versé correspond à celui qu'il aurait reçu s'il avait négocié directement sa convention de concession avec ENEDIS.

Avec le nouveau contrat de concession, la redevance R1 a été considérablement valorisée, notamment par le choix du comité de porter la durée de la nouvelle concession à 30 ans au lieu de 20 ans auparavant.

❖ Extrait de l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de la convention de concession

Au titre de l'année d'entrée en vigueur du contrat de concession (c'est-à-dire 2019), le terme R1 est donné par la formule suivante :

$$R1 = (10,5 LC + 0,23 PC) \times (1 + PC/PD) \times (0,02 \times D + 0,5) \times (0,15 + 0,85 ING / ING0)$$

Puis chaque année suivante, la redevance R1 est indexée par la formule suivante :

$$R1_{2025} = R1_{2024} \times [LC_{2025} / LC_{2024} + PC_{2025} / PC_{2024} + (0,15 + 0,85 \times ING_{2025} / ING_{2024})] / 3$$

Avec :

- **LC** : longueur, au 31 décembre de l'année précédente, des réseaux concédés situés sur le territoire des communes de la concession (en km) ;
- **PC** : population municipale des communes de la concession ;

- **PD** : population municipale desservie par le concessionnaire dans le département où se situe la concession.
Par exception, lorsque le département dans lequel se situe la concession comprend au moins une métropole ou une communauté urbaine et si la concession comprend l'ensemble des communes desservies par le concessionnaire dans le département et ne faisant pas partie d'une métropole ou d'une communauté urbaine : PD est égal à PC (c'est à dire $PC / PD = 1$)
- **D** : durée de la concession, exprimée en années : $D = 30$;
- **ING0** : valeur de l'index « ingénierie » du mois de décembre de l'année 1998 : $Ing0 = 75.71$;
- **ING** : index « ingénierie » pour le mois de décembre de l'année n-1.

En 2025, la redevance R1 totale versée par Enedis et perçue par le SDE54 s'est élevée à 654 314.62 €.

Versement d'une part R1 aux EPCI membres du SDE54

Au titre de l'article 7 des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité, « Les EPCI membres du syndicat pourront percevoir chacun une quotité de la redevance annuelle de concession R1, calculée suivant les modalités définies par délibération du comité syndical ... »

Chaque année, chaque EPCI membre du SDE54 reçoit le versement d'une fraction de la redevance R1 versée par SDE54 au titre de ses dépenses de fonctionnement.

Répartition de la redevance R1

Redevance R1-2025 (calculée à partir des données connues au 31/12/2024)

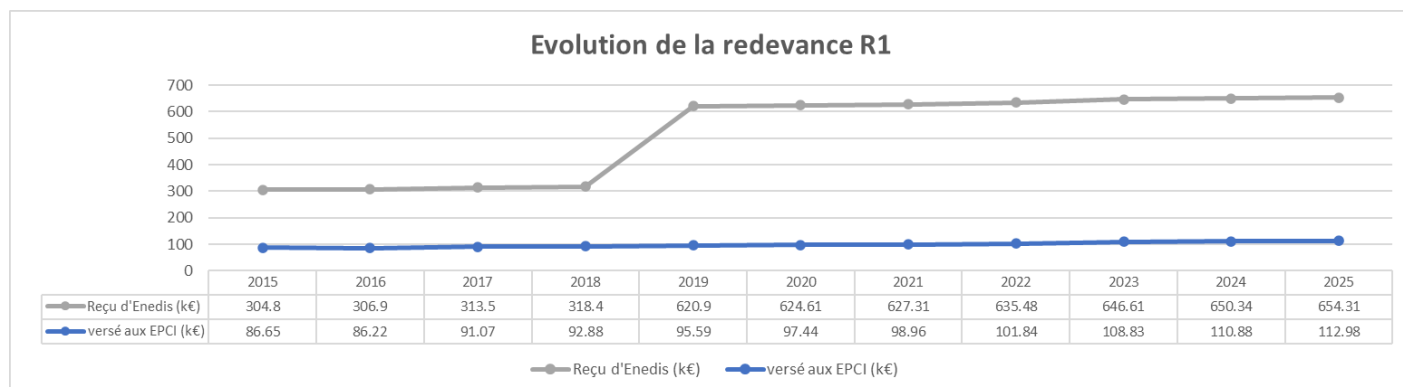
Base population SDE54 $PC/PD = 472429/732898$ habitants - $Ing0 = 75.71$ - $Ing(déc24) = 134.5$ - $D = 30$

EPCI membre	LCR (km)	LCU (km)	PCR	PCU	CR	CU	R1
SISCODELB	908.149	1505.852	36693	125819	0.395696	0.87103467	62 330.00 €
C. Com. Terres Toulousaines	436.467	397.096	16280	28013	0.28682667	0.34940267	7 626.85 €
C. Com. du Territoire de Lunéville à Baccarat	373.94	358.404	12834	27775	0.268448	0.34813333	6 614.20 €
C. Com Bassin de Pont à Mousson	216.92	408.346	6351	33852	0.233872	0.380544	6 471.16 €
C. Com. POMPEY	66.499	426.878	3846	35780	0.220512	0.39082667	6 080.66 €
C. Com. Sel et Vermois	110.136	292.586	4436	24262	0.22365867	0.32939733	3 838.55 €
C. Com. Moselle et Madon	128.283	290.324	6643	21549	0.23542933	0.314928	3 736.92 €
C. Com. Seille et Grand Couronné	442.438	12.184	17839	1116	0.29514133	0.205952	3 410.54 €
C. Com. du Pays du Saintois	403.521	0	14229	0	0.275888	0.2	2 719.81 €
C. Com. de Vezouze en Piémont	426.648	0	11483	0	0.26124267	0.2	2 554.00 €
C. Com. Meurthe Mortagne Moselle	284.485	76.377	9477	6979	0.250544	0.23722133	2 341.53 €
C. Com. Mad et Moselle	356.818	0	10052	0	0.25361067	0.2	2 089.00 €
EPCI Colombey	289.836	0	11077	0	0.25907733	0.2	1 864.70 €
C. Com. Du Pays du Sanon	226.656	0	5795	0	0.23090667	0.2	1 178.13 €
S.I.V.U. de Badonviller	33.487	0	249	0	0.201328	0.2	130.05 €
Total EPCI	15	4704.283	167284	305145	-	-	112 986.10 €

Dans la continuité de 2018, avec le nouveau contrat de concession, le calcul de la redevance R1 s'appuie sur la formule de l'ancien contrat de concession, permettant de garantir à chaque EPCI le montant de la redevance qu'il percevait depuis la création du SDE54 indexée chaque année par l'évolution de l'indice Ing.

En 2025, l'ensemble des EPCI a donc perçu 112 986.10 €.

Evolution de la redevance R1



La redevance R2

La redevance R2 dite d'investissement, représente chaque année « N » une participation financière du concessionnaire aux travaux d'investissement, payés pour le réseau électrique concédé et sur le réseau d'éclairage public, l'année N-2.

Cette redevance est centralisée par le SDE54 qui reçoit, instruit et procède au recouvrement de la redevance R2 auprès du concessionnaire Enedis.

Calcul de la redevance R2 annuelle

Chaque année, le terme R2 est donné, en euros par la formule suivante, étant précisé que R2 ne peut être que positif ou nul.

$$R2 = [(0,6 B + 0,1 I) \times (1 + P_C/P_D) + 0,25 C] \times (0,01 \times D + 0,1)$$

Avec :

- **B** : montant total hors taxes en euros des travaux d'investissement mandaté au cours de l'année pénultième réalisés sur le réseau concédé dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux
- **D** : durée de la concession, exprimée en années – D = 30
- **PC** : population municipale des communes de la concession
- **PD** : population municipale desservie par le concessionnaire dans le département où se situe la concession.
Par exception, lorsque le département dans lequel se situe la concession comprend au moins une métropole ou une communauté urbaine et si la concession comprend l'ensemble des communes desservies par le concessionnaire dans le département et ne faisant pas partie d'une métropole ou d'une communauté urbaine : PD = PC (d'où PC/PD = 1)
- **C** : le montant total hors taxes en euros, mandaté au cours de l'année pénultième par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, des investissements de rénovation de canalisations collectives et des dérivations individuelles associées établies avant la date mentionnée au B) de l'article 29 du présent cahier des charges. Depuis la publication de la loi ELAN affectant toutes les colonnes montantes au patrimoine concédé exploité par Enedis, le terme C = 0
- **I** : le montant total hors taxes en euros, mandaté au cours de l'année pénultième par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, des dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, et permettant notamment de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci.

Sachant que le terme I est plafonné chaque année à un maximum qui correspond à 4€ x PC. Pour SDE54 en 2025, le plafond du terme I = 2 165 314.14 €.

À titre indicatif, le montant des travaux d'éclairage public instruits en 2025 s'élevait à 7 065 803.76 €, soit plus de trois fois le seuil de calcul.

Redevance R2 versée par le concessionnaire

En sachant que la redevance R2 versée par le concessionnaire Enedis est la moyenne de la redevance R2 perçue sur 5 années.

$$[R2_{\text{versée au titre de n-4}} + R2_{\text{versée au titre de n-3}} + R2_{\text{versée au titre de n-2}} + R2_{\text{versée au titre de n-1}} + R2_{\text{calculée au titre de n}}] / 5$$

Cela signifie que la redevance versée par Enedis ne correspond pas à la redevance annuelle calculée, ce qui pose la problématique d'un reversement aux collectivités, le montant global reçu par Enedis pouvant soit être supérieur, soit être inférieur au produit à reverser.

Le terme F : un forfait R2 versé par Enedis jusqu'en 2023

Le SDE54 étant un syndicat dit « Urbain », le contrat de concession national prévoit que durant les 5 premières années du nouveau contrat de concession, la redevance R2 versée par Enedis sera égale à la moyenne de la redevance versée sur les années 2012 à 2015.

Pour SDE54, ce montant est égal à 1 471 011.00 €, ce que reçoit notre syndicat. Bien évidemment si le calcul de la redevance à verser sur la base des investissements devait être supérieur à ce « forfait », ce serait le montant réel qui serait versé par Enedis au SDE54.

Reversement de la redevance R2 aux collectivités

Au titre de l'article 7 modifié des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité :

« ... Les EPCI membres du syndicat percevront les sommes versées, par le syndicat, au titre de la redevance R2, liées aux travaux effectués par les communes ou EPCI, de leur territoire, exerçant la compétence ou la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux éligibles à la redevance R2 conformément à l'article 2 de l'annexe 1 du cahier des charges de concession : Ces sommes sont reversées intégralement aux collectivités bénéficiaires, par les EPCI membres. »

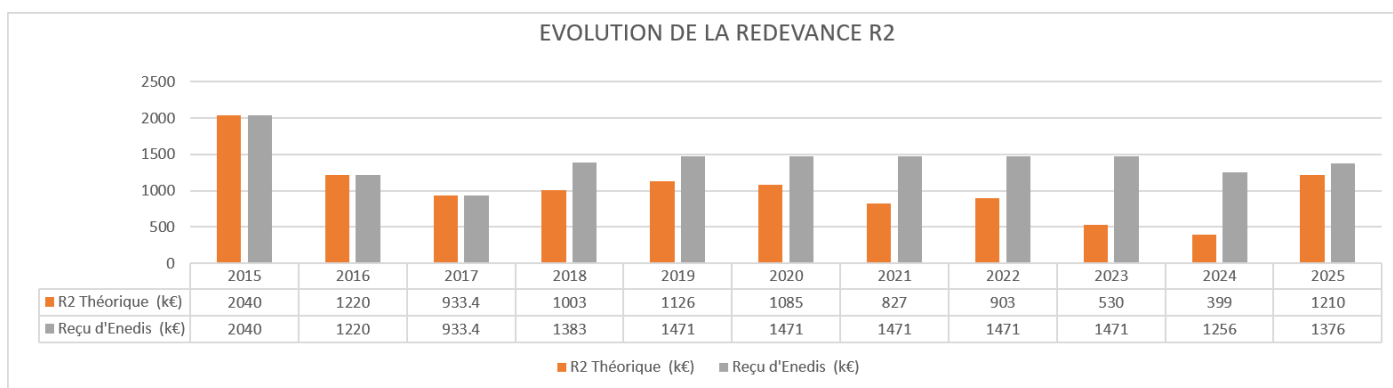
Afin d'éviter de limiter la participation au titre de l'éclairage public, qui ne serait que de 3% si la nouvelle formule était appliquée au lieu de 11% pratiqué, le comité du SDE54 a décidé d'assurer la continuité du financement R2 suivant l'ancienne formule de calcul :

$$R2 = 27\% * B + 11\% * I$$

Cela permet de garantir le volume de financement similaire à ce qui était pratiqué en 2018.

Sur la base de cette formule, le montant de la redevance R2 à verser aux collectivités s'est élevé en 2025 à 1 366 796.43 €.

Evolution de la redevance R2



Maitrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux

En 2023, le SDE54 a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux ART8. En 2024, quelques dossiers sont toujours en cours avec une maîtrise d'ouvrage Enedis et devraient se finaliser courant 2025 (listés ci-dessous).

Pour mener à bien les travaux ART8, le SDE54 a lancé, en 2023, les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre. Ces marchés sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2024 :

- Concernant le marché de maîtrise d'œuvre, il y a eu un seul lot pour l'ensemble du département. Les entreprises retenues sont les suivantes :
 - A.C.E.R.E
 - BETCO UNGENIERIE
 - E.F.F.I.M
 - ENERGIES HAUTES VOSGES
 - TECHNI CONSEIL
- Pour le marché de travaux, il a été divisé en 4 lots géographiques. Les différentes entreprises retenues par lots sont les suivantes :
 - Lot 1 – Pays Haut
 - INEO RESEAUX EST/CITEOS
 - NGE ENERGIES SOLUTIONS/MTP
 - RIANI ECLAIRAGE PUBLIC/SMART TP
 - Lot 2 – Val de Lorraine
 - INEO RESEAUX EST/CITEOS
 - PARISSET STEPHANE
 - SOBECA
 - SPIE CITYNETWORKS/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
 - Lot 3 – Terres de Lorraine
 - INEO RESEAUX EST/CITEOS
 - PARISSET STEPHANE
 - SIMOES/NGE ENERGIES SOLUTIONS
 - SPIE CITYNETWORKS/EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES
 - Lot 4 – Lunévillois
 - INEO RESEAUX EST/CITEOS
 - PARISSET STEPHANE
 - SOTRECA
 - STV TRAVAUX PUBLICS

Programme d'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement

Maitrise d'ouvrage des travaux 2025 – ENEDIS

Certains dossiers sont toujours sous la mode Maitrise d'Ouvrage Enedis. Ce sont des reliquats des anciens programmes. Il en restait 9 à faire en début 2025. 4 ont été réalisés. Il reste donc encore 5 dossiers Enedis pour l'année 2026.

Collectivités	Opération	Estimation BT
ALLONDRELLE- LA-MALMAISON	Rues du château d'eau, fontaine du geai	185 000.00 €
CC2T	ZAC Route Henry (BOIS-DE-HAYE)	374 000.00 €
FRESNOIS LA MONTAGNE	Abords cimetière, Rue de la Huilière	60 000.00 €
GONDREVILLE	Route Fontenoy	126 500.00 €
HERSERANGE	Avenues de la concorde et du Luxembourg	95 250.37 €
MARON	Rue de Nancy et ruelle du bac	121 000.00 €
THIL	Rue Paul Langevin	501 073.00 €
VEZELISE	Village Tranche 1	213 364.33 €
VILLERS LA MONTAGNE	Rue Pré Jordin	137 500.00 €
	Total	1 813 687.70 €

4 opérations ont été réalisées au cours d'année 2025 :

- Allondrelle-la-Malmaison,
- Herserange,
- Maron,
- Vézelise.

Procédure Enedis Maitre d'Ouvrage :

Dans le cadre de la délégation de la maitrise d'ouvrage à ENEDIS, la commune ne commande plus et ne règle plus directement les factures d'enfouissement du réseau électrique (uniquement le réseau basse tension), c'est ENEDIS qui s'en charge.

En fin de travaux, ENEDIS facture les travaux au SDE54 qui traitera directement la récupération de TVA. Dans le même temps le SDE54 appelle une contribution financière à la collectivité ayant sollicitée les travaux, du montant HT des travaux, déduction faite des apports financiers du SDE54, anciennement la subvention ART8 ainsi qu'une partie du montant de la redevance R2 estimée, versée en principe deux ans après.

Pour 2025, comme depuis 2019, ce dispositif permet à la commune de ne payer que 58 % du montant HT des travaux d'enfouissement du réseau électrique en fin d'opération, sans avancer la TVA traitée directement par SDE54.

D'autre part, afin de faciliter la coordination des travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux, il est prévu que, si la collectivité le souhaite, ENEDIS s'appuie sur le bureau d'étude, déjà choisi par elle pour l'éclairage public et les réseaux de communications électroniques, pour réaliser l'ingénierie et le pilotage des travaux liés à l'enfouissement du réseau électrique.

Un contrat est donc passé directement entre ce bureau d'étude et ENEDIS, ce qui signifie que la commune retire ces prestations de son contrat puisque supportées directement par ENEDIS.

Maitrise d'ouvrage des travaux 2025 – SDE54

En 2024, une commission travaux a été créée afin de pouvoir programmer les opérations par semestre. Les opérations sont programmées sur deux semestres : un semestre pour l'étude et un semestre pour les travaux.

La commission est composée du Président, Christian ARIES, et de 2 élus par lots :

- Lot 1 – Pays Haut
 - Jacques FERRARI

- Jean-Jacques PIERRET
- Lot 2 – Val de Lorraine
 - Noël GUERARD
 - Jean-Jacques MAXANT
- Lot 3 – Terres de Lorraine
 - Jérôme KLEIN
 - Olivier HEYOB
- Lot 4 – Lunéillois
 - Bernard LEHEUX
 - Jean-Jacques BLAISE

Le SDE54, étant le Maître d’Ouvrage, s’occupe du paiement des différents lots du marché (Basse Tension, Eclairage Public, Télécoms). Il demandera ensuite à la commune le remboursement de la part Basse Tension Hors Taxe et subventions directement déduites. La commune devra également rembourser, cette fois en totalité, au SDE54 la part Eclairage Public et Télécoms en TTC.

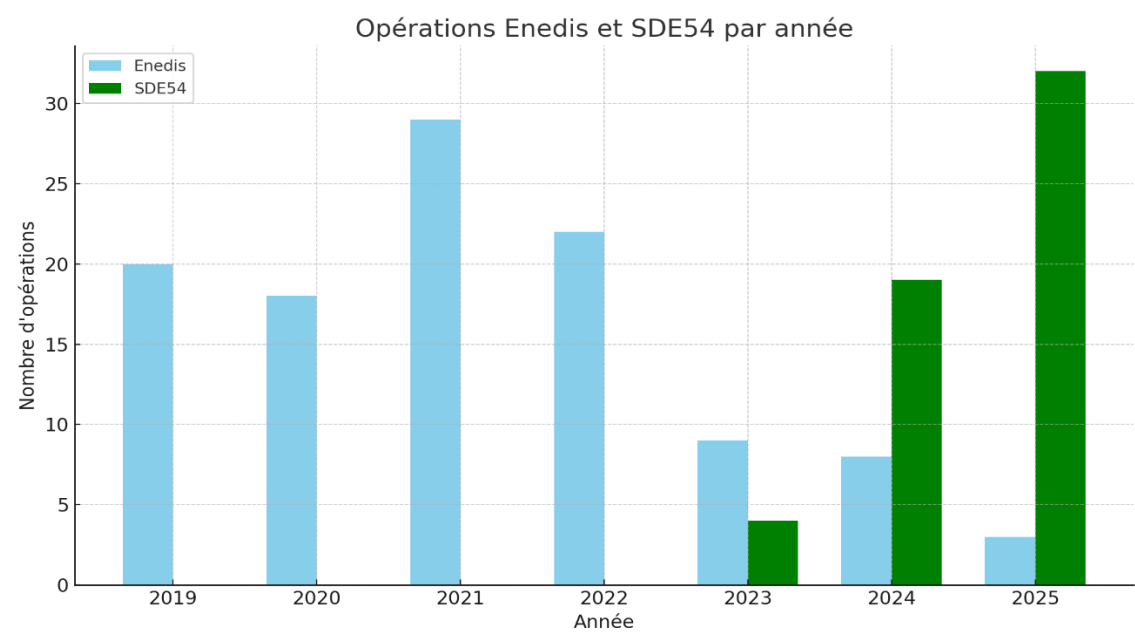
Dans de rares cas et pour simplifier la coordination (projets de réaménagement, renouvellement du réseau d’eau potable...), il est possible pour le SDE54 de déléguer la Maitrise d’Ouvrage à la commune. La commune se chargera donc de réaliser les études BT avec son Bureau d’Etude, de passer son marché public de travaux afin de choisir une entreprise et paiera directement les factures.

À la fin des travaux, la commune pourra demander le remboursement au SDE54. Le SDE54 rembourse alors l’intégralité des travaux BT et demandera ensuite à la commune le montant des travaux déduction faite de la TVA, du montant de l’ART8 et la R2.

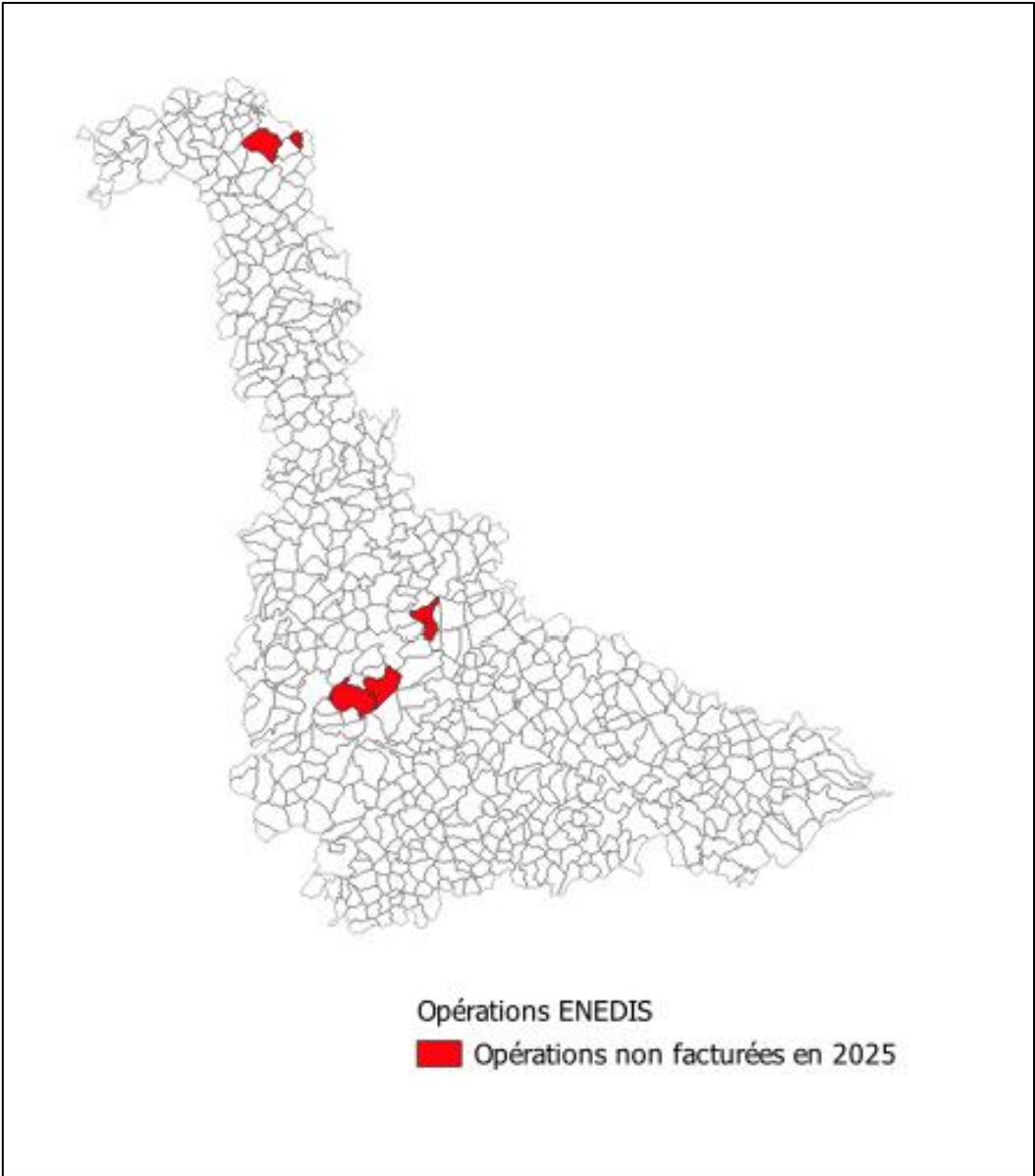
Année Prg Etude : 2023													Semestre : 2			
Lot	AC	Collectivités	Opération	N°_Enedis	Estim Tx SDE54	Estim BT SDE54	Moeuv	F Bcht	Honoraires Moe	€HT Tx	€HT BT Tx	Entreprise	Année Tx			
1	AC	CRUSNES	Route nationale	DB23/039693	0.00 €	198 000.00 €	Techni-Conseil Ext		27 710.00 €	0.00 €	326 000.00 €	ENT Ext	2025			
	AC	VILLERS LA MONTAGNE	Rue Pré Jordin	DB23/038457	0.00 €	137 500.00 €			11 687.50 €	0.00 €	137 500.00 €		2025			
Total marché travaux annuel 1			0.00 €	DB23/039693				39 397.50 €	0.00 €	463 500.00 €						
4	AC	ANGOMONT	Grande rue et rue de la Forêt	DB23/039691	0.00 €	55 000.00 €	Techni-Conseil Ext	0		0.00 €	80 065.00 €	PARISET Ext	2025			
Total marché travaux annuel 4			0.00 €	DB23/039691					0.00 €	80 065.00 €						
Année Prg Etude : 2024															Semestre : 1	
Lot	AC	Collectivités	Opération	N°_Enedis	Estim Tx SDE54	Estim BT SDE54	Moeuv	F Bcht	Honoraires Moe	€HT Tx	€HT BT Tx	Entreprise	Année Tx			
1	AC	SANCY	Rues du Coteau et de l'Ecole		184 515.00 €	69 500.00 €	EHV	11	12 386.60 €	169 094.24 €	69 587.61 €	INEO – Citéos lot1	2025			
Total marché travaux annuel 1			169 094.24 €					12 386.60 €	169 094.24 €	69 587.61 €						
2	AC	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSO	Rue du Saule	DB23/043762	512 929.00 €	245 912.00 €	BETCO	44	27 544.59 €	524 286.00 €	257 301.00 €	SOBECA	2025			
	AC	MARBACHE	Rue Clémenceau	DB23/043162	320 000.00 €	175 000.00 €	ACERE	49	22 694.03 €	409 034.00 €	205 807.00 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025			
Total marché travaux annuel 2			933 320.00 €	DB23/043762				50 238.62 €	933 320.00 €	463 108.00 €						
3	AC	FOUG	rue François Mitterrand	DB23/041999	275 000.00 €	210 000.00 €	EHV Ext	77		220 760.80 €	166 882.00 €	PARISET	2025			
	AC	PAGNEY DERRIERE BARINE	rue du Grand Ruisseau	DB23/042978	138 000.00 €	44 000.00 €	Berest Nancy	9		131 000.00 €	50 000.00 €	SPIE – Eiffage	2025			
Total marché travaux annuel 3			351 760.80 €	DB23/041999					351 760.80 €	216 882.00 €						
Année Prg Etude : 2024															Semestre : 2	
Lot	AC	Collectivités	Opération	N°_Enedis	Estim Tx SDE54	Estim BT SDE54	Moeuv	F Bcht	Honoraires Moe	€HT Tx	€HT BT Tx	Entreprise	Année Tx			
2	AC	CERVILLE	Rue de Prayés et de Lenoncourt	DB23/043161	0.00 €	100 000.00 €	SEBA	0		0.00 €	133 563.25 €	ENT Ext	2025			
	AC	DIEULOUARD	Rue Jean Jaurès	DB23/044133	0.00 €	388 000.00 €	Flux	0		0.00 €	247 561.62 €	ENT Ext	2025			
Total marché travaux annuel 2			0.00 €	DB23/043161					0.00 €	381 124.87 €						
3	AC	DOMMARTIN-LES-TOUL	avenue du Général Leclerc (RD400)	DB23/043031	0.00 €	329 000.00 €	Consilium	62		0.00 €	350 000.00 €	ENT Ext	2025			
	AC	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	rue de Mirecourt - TR1	DB23/044631	210 000.00 €	90 000.00 €	EFFIM	9	8 668.89 €	107 785.20 €	58 360.50 €	PARISET	2025			
	AC	HOUDREVILLE	RD 50	DB23/044424	404 465.43 €	175 013.57 €	EFFIM	33	26 527.82 €	325 104.30 €	157 207.10 €	PARISET	2025			
Total marché travaux annuel 3			432 889.50 €	DB23/043031				64 946.71 €	432 889.50 €	565 567.60 €						

Année Prg Etude : 2025										Semestre : 1			
Lot	AC	Collectivités	Opération	N°_Enedis	Estim Tx SDE54	Estim BT SDE54	Moeuv	F Bcht Honoraires Moe	€HT Tx	€HT BT Tx	Entreprise	Année Tx	
1	AC	JARNY	Rue Jeanne d'Arc	DB23/045663	135 684.63 €	81 188.11 €	ACERE	0	8 231.57 €	182 923.74 €	80 723.38 €	NGE	2025
Total marché travaux annuel 1			182 923.74 €	DB23/045663			8 231.57 €			182 923.74 €	80 723.38 €		
2	AC	ATTON	Rue de Scarpone	AC-LOR-25-00157	264 648.42 €	131 363.53 €	Techni-Conseil	0	13 232.42 €	264 648.42 €	131 363.53 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025
		MONTAUVILLE	Rue du Bois le Prêtre		82 911.27 €	33 597.27 €	BETCO	4	3 631.75 €	70 398.20 €	28 166.45 €	SPIE – Eiffage	2025
	AC	PUXIEUX	Rue du bois	DB23/045362	60 000.00 €	25 000.00 €	Techni-Conseil	0	2 358.41 €	47 168.10 €	17 317.30 €	SOBECA	2025
Total marché travaux annuel 2			382 214.72 €	RAC-LOR-25-001570			19 222.58 €			382 214.72 €	176 847.28 €		
3	AC	LANEUVEVILLE DERRIERE FOUG	rue Neuve	DB23/043698	150 000.00 €	66 000.00 €	EHV	19	7 714.35 €	96 633.62 €	49 202.82 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025
	AC	MARON	Place Charles de Gaulle		180 000.00 €	74 000.00 €	EHV	7	12 950.00 €	180 000.00 €	74 000.00 €	SIMOES	2025
	AC	OCHEY	Rues Pierre Masson et Hameau Belle Croix	DB23/039811	0.00 €	79 000.00 €	MP2i	21		0.00 €	48 203.33 €	ENT Ext	2025
		TOUL	rue de Hamm / Keller	AC-25-2HQ4L1U5	80 000.00 €	51 000.00 €	ACERE	5	2 443.91 €	44 586.91 €	27 463.52 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025
Total marché travaux annuel 3			321 220.53 €	DB23/043698			27 205.54 €			321 220.53 €	198 869.67 €		
4	AC	ANTHELUPT	rue de la Chapelle	AC-LOR-25-00344	559 000.00 €	287 000.00 €	ACERE	42	26 999.26 €	518 316.76 €	178 659.81 €	SOTRECA	2025
	AC	ARRACOURT	Grande Rue Tranche 3	DB23/041863	0.00 €	115 000.00 €	Berest Phalsbourg	10		0.00 €	81 000.00 €	ENT Ext	2025
	AC	DAMELEVIERES	Aménagement de la zone de loisirs	DB23/044134	0.00 €	107 000.00 €	Enedis	0		0.00 €	58 298.41 €	Enedis	2025
	AC	FLIN	PLACE DU 18 SEPTEMBRE 1944	DB23/045770	43 000.00 €	23 000.00 €			1 167.08 €	22 646.24 €	13 730.40 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025
	AC	FREMONVILLE	Rue des Ecoles	AC-LOR-25-00005	380 000.00 €	160 000.00 €	Techni-Conseil	23	21 056.99 €	379 739.80 €	159 515.21 €	STV	2025
	AC	MONCEL LES LUNEVILLE	Rue de Mondon - Tranche 1	DB23/043488	236 643.97 €	125 000.00 €	EFFIM	20	20 800.00 €	260 000.00 €	122 000.00 €	INEO – Citéos lot 2 3 4	2025
Total marché travaux annuel 4			1 180 702.80 €	RAC-LOR-25-003444			81 863.69 €			1 180 702.80 €	613 203.83 €		
Année Prg Etude : 2025													
Semestre : 2													
Lot	AC	Collectivités	Opération	N°_Enedis	Estim Tx SDE54	Estim BT SDE54	Moeuv	F Bcht Honoraires Moe	€HT Tx	€HT BT Tx	Entreprise	Année Tx	Facturés
1	AC	MEXY	Route Nationale	DB23/039273	0.00 €	45 000.00 €	Techni-Conseil Ext		3 825.00 €	0.00 €	45 000.00 €	Naillon TP	2025
Total marché travaux annuel 1			0.00 €	DB23/039273			3 825.00 €			0.00 €	45 000.00 €		

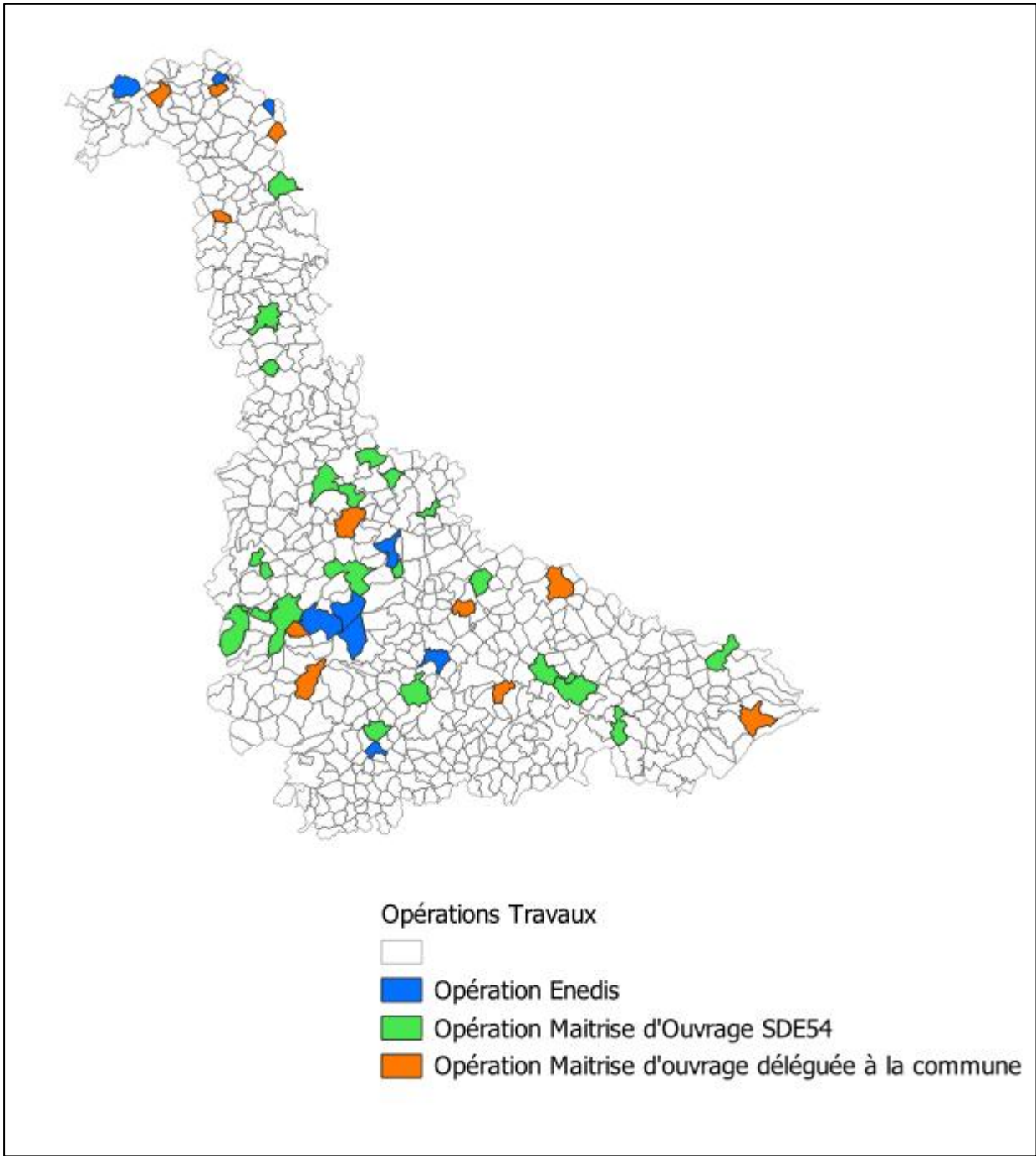
Opérations réalisées par Enedis et SDE54 par année



○ Répartition géographique des différentes opérations Enedis non facturée



Répartition géographique des différentes opérations en travaux durant l'année 2025 SDE54 et Enedis



Taxe communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) et Taxe intérieure de consommation portant sur l'électricité (TICFE)

Le contexte

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) a été instituée par la « Loi NOME » du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (L2333-2 à L2333-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, en remplacement de la taxe locale sur l'électricité (TLE).

Depuis 2011, son montant est calculé selon le volume d'électricité consommé et non plus sur le montant de la facture payée par le consommateur.

Elle est composée d'un coefficient multiplicateur fixé par délibération multiplié par un tarif légal :
0,78 €/MWh pour les consommations professionnelles et non professionnelles (PS ≤ 36 kVA) ;
0,26 €/MWh pour les consommations professionnelles (36 kVA < PS ≤ 250 kVA) ;
0,78 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles (36 kVA < PS ≤ 250 kVA).

Généralisation de la TCCFE en 2021 par la loi Finance

Afin d'harmoniser la situation au niveau national et européen, la Loi de Finance pour 2021 a généralisé l'application progressive au taux maximum de la taxe sur l'électricité à l'ensemble des communes et départements du territoire national, y compris ceux qui n'avaient pas délibéré pour l'instaurer.

Pour les communes ou les syndicats d'électricité, le conseil municipal ou syndical n'a donc plus autorité pour décider de son instauration, ou pas, et ne peut pas s'y opposer. Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2021, la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) est appliquée sur la consommation d'électricité de chaque consommateur avec une augmentation progressive du taux sur 3 ans.

Outre la généralisation de la taxe, le coefficient de calcul, qui était initialement fixé par chaque collectivité bénéficiaire, est unifié sur le territoire national, en 2021 au taux minimum de 4, en 2022 au taux minimum de 6 et en 2023 au taux maximum fixé à 8.5.

Fin de la réforme en 2023

La réforme de la taxe sur l'électricité s'achève en 2023, la TICFE est désormais versée par la DGFIP et plus par les fournisseurs d'électricité.

Le montant de la taxe est toujours prélevé sur les factures d'électricité mais n'est plus calculé comme la TCCFE. En effet, la DGFIP prend comme base la taxe perçue l'année précédente, revalorisée par l'évolution des consommations d'électricité et par l'indice des prix à la consommation.

Les services du SDE54 ont été particulièrement vigilants sur le produit de la taxe versée en 2023 et ont constaté un manque à gagner de plus de 1 198 000 € avec ses prévisions.

Après un recours gracieux auprès de Madame le Préfet, un complément (774 000 €) a pu être récupéré et reversé aux communes en début d'année 2024.

Versement de 97% du produit de la taxe aux communes

Le SDE54 recouvre la taxe pour 544 communes dont 28 de plus de 2000 habitants qui lui ont confiée. Les communes de Messein et Thil sont passées au-dessus du seuil des 2000 habitants en 2024 et ont décidé de continuer à déléguer la gestion de la TICFE au SDE54 par une délibération prenant effet en 2025.

Conformément à l'article L5212-24 du CGCT, le syndicat peut reverser à une commune une fraction de la taxe perçue sur son territoire, par délibérations concordantes du syndicat et de la commune, prises avant le 1^{er} juillet pour être applicables l'année suivante et transmises au service de l'administration fiscale au plus tard quinze jours après la date prévue pour leur adoption. Il a été décidé par délibération du 17/05/2021 que le SDE54 reverserait aux communes 97% du produit de la taxe collectée.

Recouvrement de la taxe 2025 par le SDE54

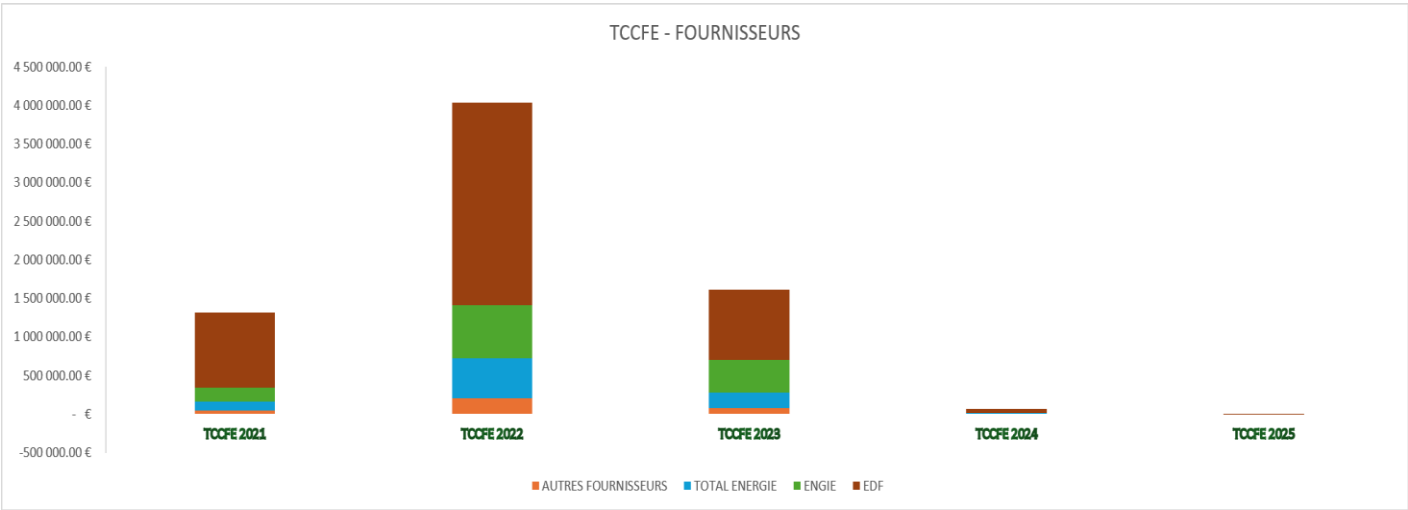
Dans la continuité de la réforme de la loi de finances, la taxe versée depuis 2023 est intégrée à la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d’électricité) perçue directement par l’Etat. La TCCFE n’est ainsi plus déclarée et versée par les fournisseurs au SDE54, c’est l’Etat qui reverse une partie de sa TICFE au syndicat.

Le bilan de la taxe recouvrée et reversée en 2025 est le suivant :

Exercice 2025	Montant recouvré	Montant reversé (97%)
TCCFE 2021/2022	1 229 € (divers)	1 192 € (divers)
TICFE 2023	-	-
TICFE 2024	-	-
TICFE 2025	6 652 770 €	6 453 187 €
TOTAL	6 653 999 €	6 454 379 €



En 2025, le syndicat a été destinataire de reliquats négatifs de TCCFE 2021/2022 (-1362 €) du fournisseur d’électricité EDF. Ce montant sera repris lors de la prochaine déclaration du fournisseur.



Les problématiques rencontrées en 2025

TCCFE versée en 2025 :

L'énergie totale distribuée par Enedis, utilisée comme base pour les estimations, ne correspond pas systématiquement à l'énergie effectivement facturée par les fournisseurs à leurs clients. Cet écart peut notamment s'expliquer par les prélèvements automatiques d'acomptes, les impayés, les exonérations ou encore les régularisations de fin d'année.

Par ailleurs, le SDE54 a continué de recevoir en 2025 des déclarations trimestrielles du fournisseur d'électricité EDF, incluant certaines déclarations négatives relatives à des reliquats de TCCFE des années 2021 et 2022. Le montant total à reporter sur la prochaine déclaration, issu de la dernière déclaration reçue, s'élève à -9 812 €.

Espace TCCFE sur le site Internet du SDE54

Les communes peuvent depuis septembre 2023 télécharger les attestations de versement TCCFE et TICFE depuis leur espace collectivité.



IRVE - Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques

Par arrêté préfectoral du 17 mai 2022, le SDE54 est désormais compétent pour la création et l'entretien de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cette modification statutaire était nécessaire pour pouvoir engager le schéma directeur IRVE, d'autre part, permettre aux collectivités du SDE54 de transférer cette compétence, ouvrir le débat de la compétence et aussi légitimer le lancement du groupement de commande IRVE.

En effet, le groupement de commande organisé en 2018 par la Métropole du Grand Nancy pour mutualiser la fourniture, la pose, l'entretien, l'exploitation et la supervision de bornes de recharge de véhicules électriques, était arrivé à son terme le 31 décembre 2021, et avait été prolongé de 1 an.

❖ Transfert de compétence au SDE54 / AIP

Le 1^{er} avril 2023, le SDE54 a reçu le transfert de la compétence IRVE de la Communauté de Communes du Pays du Saintois :

- 1 borne à Haroué,
- 1 borne à Vézelize.

Le SDE54 a procédé à une mise à jour des bornes et à l'installation de compteurs MID pour permettre la tarification usager au kWh. Les bornes ont basculé sur le marché de supervision du SDE54 en septembre 2023.

Le 9 janvier 2024, le SDE54 a reçu le transfert de la compétence IRVE de la Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois :

- 2 bornes à Dombasle,
- 1 borne à Varangéville.

Les bornes ont basculé sur le marché de supervision du SDE54 le 14 janvier 2024.

Un AIP (Appel à Initiative Privée) a été publié le 4 juillet 2024 et notifié au groupement UEM/CITEOS qui a repris les bornes listées ci-dessus. La convention de mise à disposition de bornes IRVE a été signée le 17 février 2025.

Le 15 février 2024, le SDE54 a reçu le transfert de la compétence IRVE de la Communauté de Communes de Mad & Moselle :

- 3 bornes à Ancy-Dornot,
- 1 borne à Arnaville,
- 1 borne à Corny-sur-Moselle,
- 1 borne à Mars-la-Tour,
- 1 borne à Novéant-sur-Moselle.

Les bornes n'ont pas été basculé sur le marché de supervision du SDE54.

Le 1^{er} mars 2024, le SDE54 a reçu le transfert de la compétence IRVE de la Communauté de Communes de Moselle et Madon :

- 1 borne à Chaligny,
- 1 borne à Richardménil,
- 1 borne à Neuves Maisons.

Les bornes étaient déjà sur le marché de supervision du SDE54.

Un AIP (Appel à Initiative Privée) a été publié le 29 avril 2024 et notifié au groupement UEM/CITEOS qui a repris les bornes listées ci-dessus. La convention de mise à disposition de bornes IRVE a été signée le 1^{er} février 2026.

❖ Groupement d'achat IRVE

En concertation avec la Métropole du Grand Nancy et les collectivités du SDE54 réunies au sein de la commission paritaire de l'énergie (CCPE), le SDE54 a repris la gestion de ce service mutualisé pour en assurer la pérennité.

Ainsi, un nouveau groupement de commandes a été constitué en vue de passer des accords-cadres à bons de commande à partir du 1^{er} janvier 2023 pour la fourniture, la pose des bornes, leur mise en service et leur exploitation. Le SDE54 a assuré la mission de coordonnateur de ce groupement de commandes dont la procédure d'appel d'offre s'est déroulée ainsi :

Lors du Comité du 21 novembre 2022 et vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 17 novembre 2022, le marché IRVE a été attribué à l'entreprise SDEL Lumière.

Le SDE54 s'est appuyé sur la Maison de l'Emploi du Grand Nancy pour faciliter l'insertion sociale dans l'exécution des prestations de pose et de maintenance des bornes de recharge.

Le marché débute le premier janvier 2023 pour une durée d'un an reconductible trois fois, il a été renouvelé pour 1 an en 2024 et en 2025.

Lors de l'année 2025, 24 bons de commandes ont été réalisés sur ce marché :

FONCTIONNEMENT 2025

Collectivité	Montant BC en € HT	Date BC	Désignation	BC CITEOS
CD54	7 180.07 €	03/02/2025	Maintenance des bornes 2025	131
MGN	252.86 €	18/02/2025	Maintenance corrective borne parking Chalnot	132
Ville de Pulnoy	485.27 €	12/02/2025	Maintenance annuelle et supervision	134
MGN	699.40 €	24/02/2025	Maintenance dépannage	135
Ville de Heillecourt	469.50 €	14/02/2025	Régularisation 2024 supervision borne de recharge	136
CCCPH	4 852.70 €	22/04/2025	Maintenance et supervision	137
Ville de Heillecourt	485.27 €	14/02/2025	Supervision borne de recharge	138
MGN	252.86 €	05/06/2025	Déplacement place des Vosges	140
C2T	464.83 €	11/08/2025	Maintenance des bornes 2025	142
MGN	1 755.97 €	06/06/2025	Supervision bornes avant passage modulo	143
CCBP	18 504.00 €	07/07/2025	Pose et fournitures 2 bornes	144
MGN	1 922.58 €	07/08/2025	Parking chalnot-substitution borne recharge	145
CCBP	1 941.08 €	27/02/2025	Maintenance annuelle et supervision	146
Blénod les PAM	252.86 €	09/10/2025	Maintenance corrective place Michel Maurel	147
MGN	252.86 €	09/10/2025	Maintenance corrective CT Brot	148
MGN	252.86 €	28/07/2025	Maintenance corrective CT Pulnoy	150
PETR	2 915.90 €	26/09/2025	Supervision borne de recharge	151
CCTLB	8 769.10 €	30/01/2026	Supervision borne de recharge	155
TOTAL	51 709.97 €			

FONCTIONNEMENT 2025

Collectivité	Montant BC en € HT	Date BC	Désignation	BC CITEOS
CD54	4 815.00 €	18/02/2025	Création installations électriques pour mise en place de bornes Homécourt	133
CD54	46 355.77 €	19/05/2025	Bâtiment Lemoine - alimentation bornes	139
CD54	8 201.40 €	01/07/2025	Pose 1 borne LAXOU Foyer Maison Sadoul Fourniture et pose d'une borne IRVE	141
MGN	43 649.70 €	26/09/2025	Pose 4 bornes PARKING III MAISONS	149
CD54	16 056.00 €	02/12/2025	Pose 1 borne LAXOU Bel air administration	152
CD54	32 652.00 €	04/12/2025	Pose 8 bornes ECROUVES MDD	153
TOTAL	151 729.87 €			

Utilisation des bornes :

Ci-dessous, les statistiques d'utilisation des bornes durant l'année 2025 :

NB : Seules les bornes sous supervision City App sont prises en compte :

Nombre de bornes sollicitées	Nombre de recharges	Consommations
98	17 544	411 290 kWh
Recette sur la base de 0,40 €/kW (Tarif SDE54 et Métropole)	Nombre d'heures d'immobilisation	Durée moyenne de charge
164 516 €	86 201	4,9 h

Valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Instaurés à l'issue du protocole de Kyoto afin de répondre à l'objectif de réduction de la consommation énergétique globale, les CEE servent à soutenir financièrement divers travaux de rénovations énergétiques sur les installations datant de plus de 2 ans.

Depuis 2012, le SDE54 propose le montage des dossiers CEE des collectivités membres concernant les secteurs résidentiels ou tertiaires, afin de les accompagner dans la réalisation de leurs dossiers CEE pour leurs travaux en faveur des économies d'énergies. **Le SDE54 ne perçoit aucune commission et reverse l'intégralité des primes CEE obtenues aux collectivités bénéficiaires.**

Les CEE ont un rôle actif et incitatif, c'est-à-dire qu'une prime CEE ne peut être accordée qu'après la réalisation des travaux, et sous réserve que la demande pour obtenir cette prime CEE soit antérieure à la signature de tout devis.

Le passage à la cinquième période :

Depuis la mise en place du dispositif CEE, quatre périodes de 4 ans se sont déjà écoulées. Ainsi le 1^{er} janvier 2022 marque le commencement de la cinquième période.

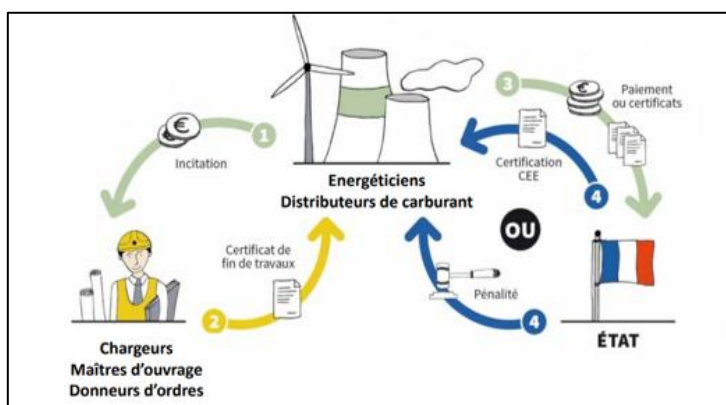
Le changement majeur est le renforcement des contrôles et la mise en place de contrôle sur site ce qui a permis une forte diminution des « faux travaux » selon le PNCEE (pôle national des certificats d'économies d'énergie).

5ème période des CEE, ce qu'il faut savoir

- 120 obligés et 40 délégataires.
- Obligation supérieure de 17% par rapport à celle de la période 4, avec moins de bonifications.
- Le niveau d'obligation diminue pour les vendeurs d'électricité et augmente pour les vendeurs de gaz, de fioul et de carburant.
- Augmentation et meilleur cadrage des contrôles de travaux.
- Obligation de la certification ISO 9001 « Management de la qualité » pour les délégataires.

Les partenariats UEM et EDF

L'usine d'électricité de Metz (UEM) et Electricité de France (EDF) sont, aux yeux de l'état, des obligés, c'est-à-dire, des entités ayant pour obligation de produire et de restituer des CEE à l'état.



La plateforme NR PRO

La plateforme NR PRO permet de comparer et valoriser les primes CEE.

Le partenariat OTC FLOW France

OTC FLOW France est une société spécialisée dans l'accompagnement et le financement de projets de transition énergétique, agissant comme intermédiaire et mandataire sur le marché des CEE entre les acteurs éligibles et les fournisseurs d'énergie obligés.

Les évolutions 2025

Depuis 2025, la fiche RES-EC-104 (éclairage public) impose des conditions d'éligibilité plus nombreuses et une valorisation moindre des certificats, rendant les opérations à la fois plus exigeantes et moins rémunératrices.

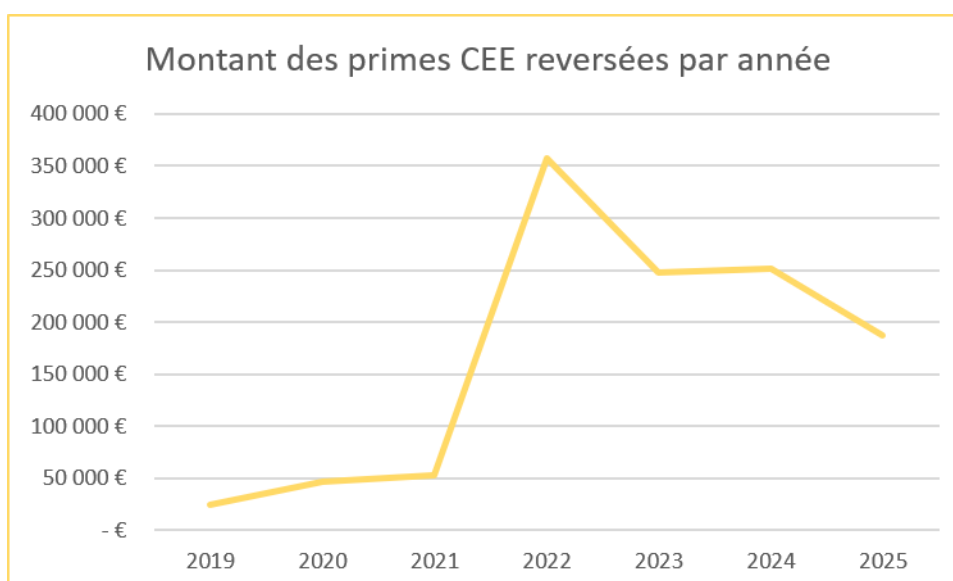
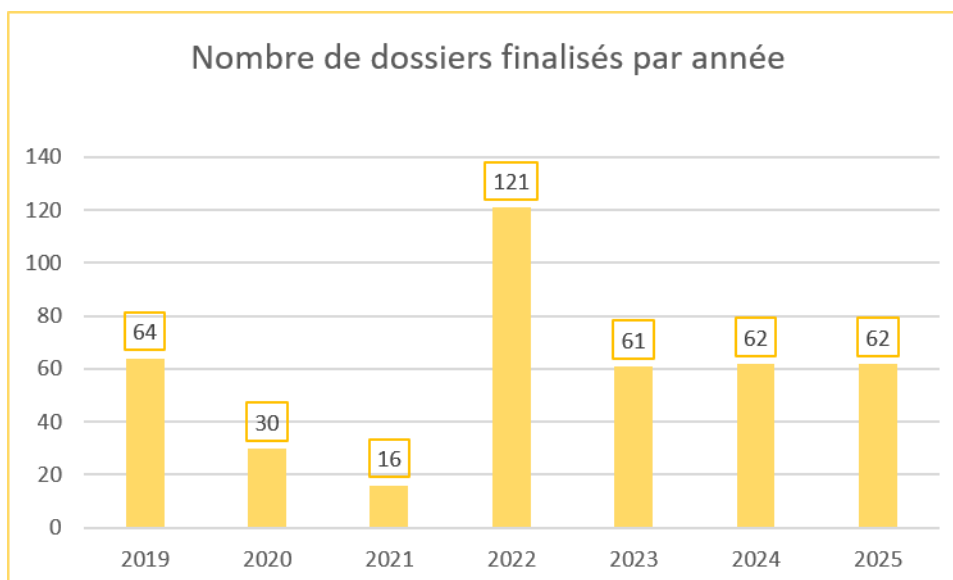
Enfin, le partenariat avec OTC FLOW France a permis de réduire les délais de montage des dossiers et d'accélérer leur dépôt auprès du Pôle national des CEE (PNCEE). Les premiers dossiers ont été ouverts auprès du partenaire en 2025, mais aucun n'a été finalisé au cours de cette même année.

Evolution du nombre de dossiers CEE finalisés avec UEM

En 2025, 62 dossiers CEE ont été finalisés soit le même nombre qu'en 2024.

Le montant des primes CEE accordées a baissé de 25 %.

Enfin, 4 dossiers CEE ont été ouverts auprès de notre partenaire UEM et 50 dossiers auprès de notre partenaire OTC FLOW.



Bilan 2025

2025			
Nombre de dossiers	Montant total	Moyenne par dossier	KWH CUMAC
62	187 493.45 €	3 024.09 €	30 808 585.00

La quantité d’énergie économisée est calculée en kilowatt heure cumac (kWh cumac). Elle permet de calculer le montant de la prime CEE accordée en fonction du taux d’indemnisation fixé en euros qui est définie par nos partenaires.

Evolution du taux de la prime en 2025

En 2025, le montant de la prime chez UEM était à 7.3 € / MWhc. La prime moyenne par dossier a augmenté de 10 % par rapport à 2024. Pour OTC FLOW, le montant de la prime était à 6.9 € / MWhc.

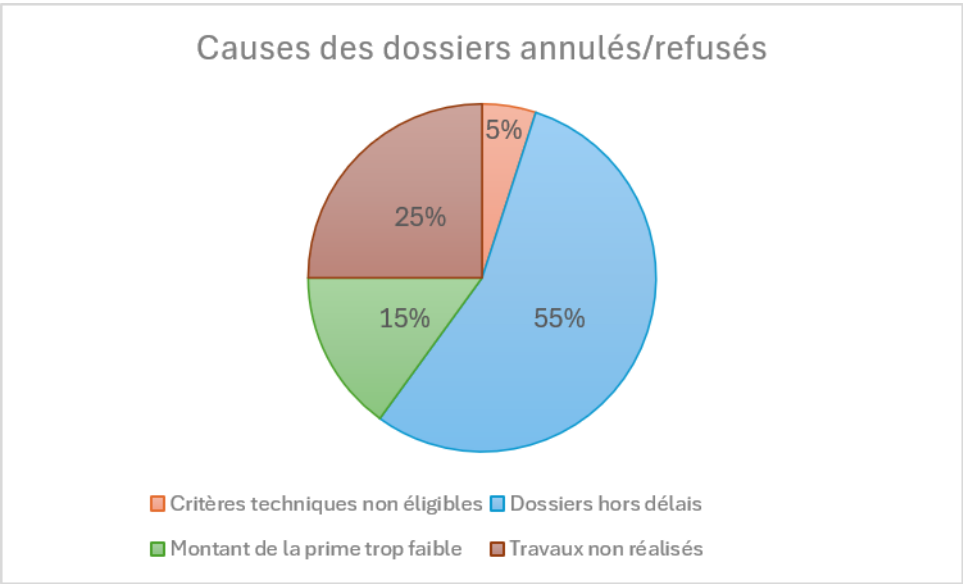
Données issues du registre national mettant en évidence le prix moyen mensuel des CEE à l’échelle nationale

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Prix Moyen pondéré (en €/MWh)	8,11	7,90	7,93	8,00	7,95	7,93	8,22	8,33	8,34	8,48	8,49	8,78

Analyse des dossiers non finalisés en 2025

En 2025, 32% des dossiers CEE ouverts par le syndicat ont été refusés ou annulés. À noter que l’annulation de dossiers correspond bien souvent à une partie du dossier et non pas à sa complétude puisque UEM et OTC FLOW déposent, au pôle national des CEE, les dossiers par type de travaux.

Les différentes causes de pertes de dossiers sont principalement liées aux délais de traitement trop longs, aux critères techniques non éligibles, au montant de la prime trop faible à valoriser pour le partenaire UEM et aux travaux non réalisés par les communes.

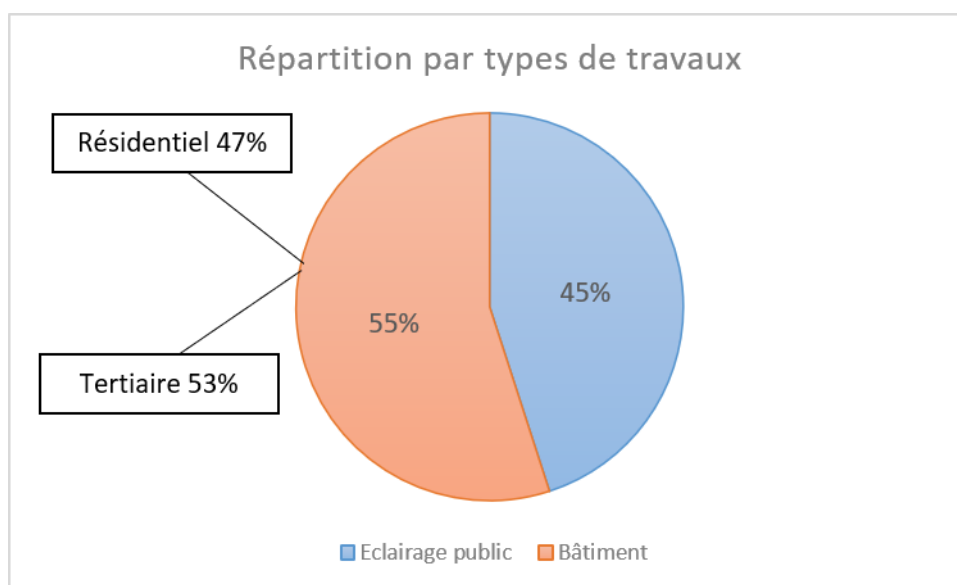


Pour réduire le nombre de dossiers non finalisés, le SDE54 a mis en place des procédures strictes de suivi et de communication avec les collectivités. Malgré cela, il arrive que certaines factures soient transmises trop tardivement, entraînant le rejet des dossiers.

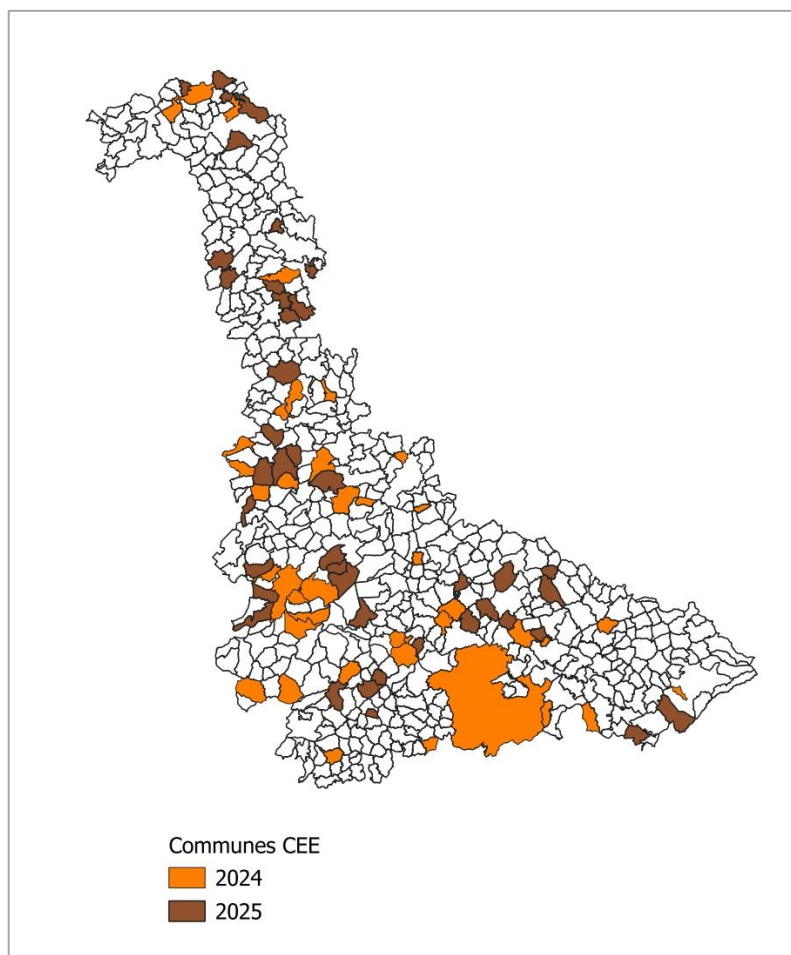
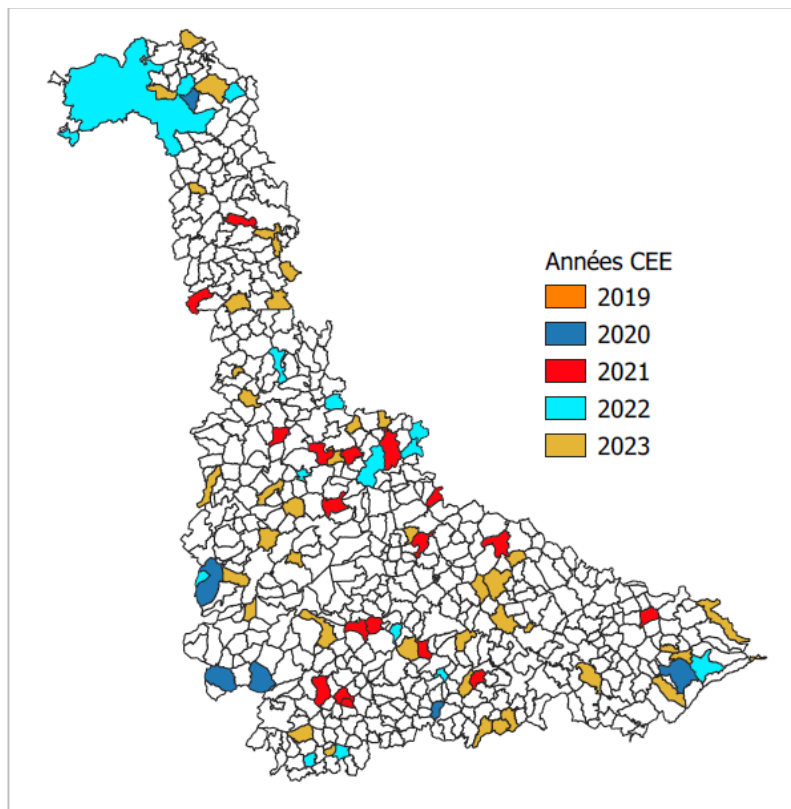
Enfin, certains dossiers sont déposés auprès de nos partenaires UEM et OTC FLOW à l'extrême limite de leur date de validité. La réactivité de leurs services permet souvent de ne pas perdre ces primes CEE.

Répartition par type de dossier CEE finalisés en 2025

En 2025, 55 % des dossiers CEE finalisés concernent des opérations sur le bâtiment, représentant 12 835 585 kWh Cumac. Les 45 % restants portent sur des travaux d'éclairage public, pour un total de 17 973 000 kWh Cumac.



Répartition des communes ayant bénéficié d'une prime CEE depuis 2019 via la mutualisation avec SDE54



Représentation du Syndicat

Le syndicat est adhérent à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), partenaire indispensable pour sa mission de service public.

La FNCCR nous apporte chaque année les informations sur l'évolution du système électrique français, elle nous épaula sur nos sollicitations et notamment :

Au niveau régional, le SDE54 est adhérent de l'association Grand Est Mobilité Électrique, qui traite des questions relatives à la mobilité électrique.

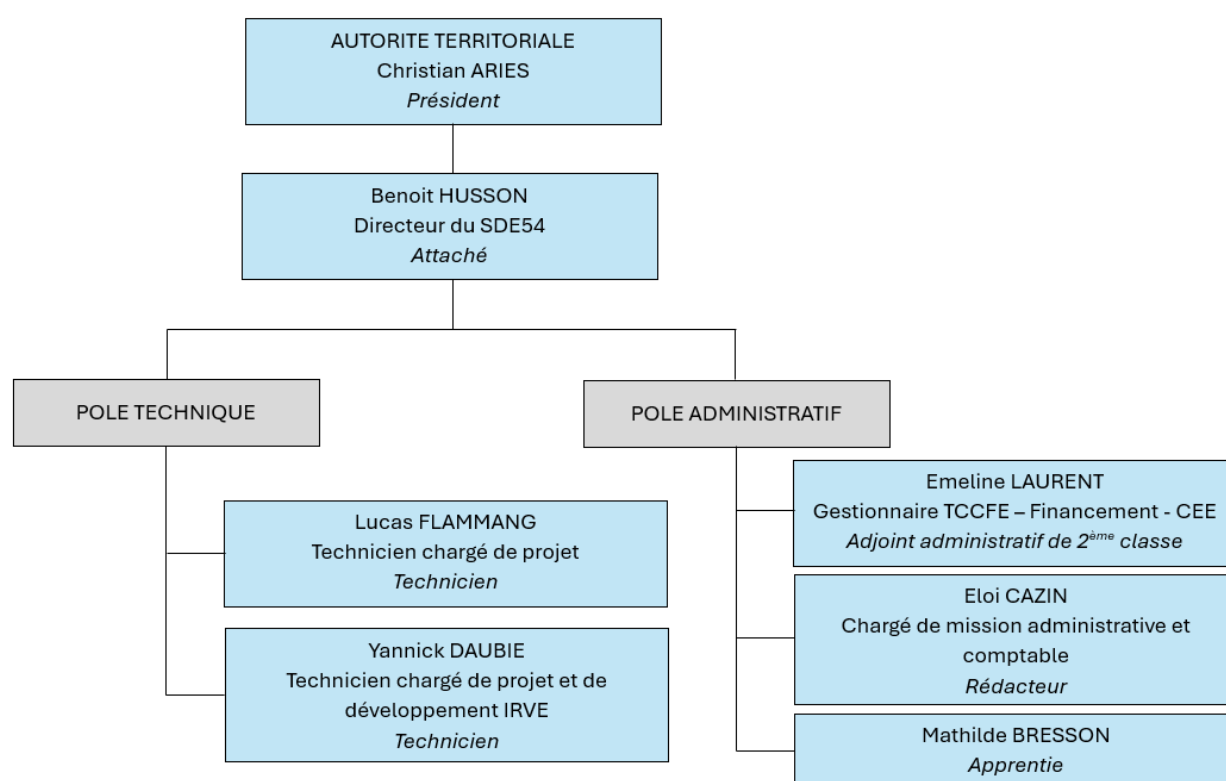
Au niveau départemental, notre syndicat est adhérent au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) avec lequel sont traités des dossiers communs, notamment liés aux opérations de dissimulation des réseaux.

Le Syndicat adhère depuis l'année 2002 au CNAS (Comité National d'Action Social).

SDE54 est aussi membre de la SPL X Démat.

Équipe et ressources du Syndicat

Organigramme



Présentation de l'équipe du SDE54

Le personnel du syndicat départemental d'électricité est composé de 6 personnes :

2025 est une année charnière dans la direction du SDE54. Après 25 ans de direction, Stéphane CUNAT a décidé de donner une nouvelle orientation à sa carrière. Au 1^{er} mai 2025, Stéphane a quitté ses fonctions et a été remplacé par Benoit HUSSON. Une période de transition de 2 mois a pu être réalisée. Contrairement à Stéphane qui avait un profil

d'ingénieur, Benoit a un profil administratif. Il était DGS d'une commune de taille moyenne dans son ancien emploi.

Emeline LAURENT, gestionnaire TCCFE et financement, gère :

- L'ensemble de la taxe sur la consommation finale d'électricité, encaissement et reversement.
- L'instruction et le pilotage des dossiers de CEE et les relations avec les obligés en charge des dépôts des CEE.
- L'instruction des dossiers de redevance, R1 et R2.
- Les relations avec les fournisseurs, les trésoreries et le contrôle des déclarations fournisseurs.
- Depuis 2025, elle participe au contrôle de concession d'Enedis et d'EDF.
- Les dépenses et les recettes des bornes IRVE en lien avec Yannick, le technicien en charge de l'IRVE.

Eloi CAZIN, chargé de mission administrative et comptable, gère :

- La comptabilité et en particulier les dépenses et recettes liées à l'ART8.
- Les relations avec les bureaux d'étude, les entreprises de travaux et les trésoreries.
- L'inventaire et les amortissements.

Mathilde BRESSON, en apprentissage depuis le 1^{er} septembre 2024 au pôle administratif dans le cadre d'un titre professionnel de responsable de petite et moyenne structure, a souhaité mettre un terme à son contrat début septembre 2025 pour intégrer une structure correspondant plus à son cursus. Mathilde avait pour mission principale l'assistance administrative du pôle et l'instruction des dossiers CEE des collectivités membres.

Yannick DAUBIE, Technicien du SDE54, accompagne les collectivités suite à leur demande pour leurs travaux de dissimulation des réseaux, en déterminant avec elles le programme technique et budgétaire. Il suit les chantiers et contrôle leur bonne exécution au moment de la facturation.

Il accompagne également les collectivités dans le déploiement des infrastructures de recharge des véhicules électriques.

Lucas FLAMMANG, technicien du SDE54, accompagne les collectivités suite à leur demande pour leurs travaux d'enfouissement des réseaux, en déterminant avec elles le programme technique et budgétaire. Il suit les chantiers et contrôle leur bonne exécution au moment de la facturation.



DELIBERATION
BUREAU SYNDICAL
Syndicat Départemental d'Electricité SDE54

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	16	16 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à dix-huit heures, les membres du Bureau Syndical, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en Bureau Syndical, qui a eu lieu Salle du Conseil de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, 114 Rue des 4 éléments à Pompey, sous la présidence de Christian ARIES, président.

Présents : ARIES Christian, BLAISE Jean-Jacques, COMMITO Fabien, GOBERT Jean-Louis, GUERARD Noël, HENNEBERT Philippe, HERIAT Maurice, KLEIN Jérôme, KRAJNIEWSKI Jonathan, LARA Lionel, MATHIEU Eric, NOEL Catherine, ROBERT Dominique, SCHIOCCHET Caroline, SIMON Jean-Claude, WEYER Thierry.

Absents et excusés : LEHEUX Bernard, RUSTOM Lina,

Représentés : GIARDI Frédéric donne pouvoir à SIMON Jean-Claude, GRAFF William donne pouvoir à NOEL Catherine, PIERRET Jean-Jacques donne pouvoir à SCHIOCCHET Caroline, WAGNER René donne pouvoir à ARIES Christian.

Noël GUERARD a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Délibération sur le versement de la participation Orange aux collectivités S1-2026
N° de délibération : 13_2026.06.29

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	4	20	0	0	0

Le Président rappelle qu'un accord cadre départemental a été signé le 26/04/2010 entre le SDE54 et Orange.

Il prévoit les mesures d'accompagnement de l'opérateur dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux engagés par les collectivités. L'accord spécifie qu'une participation financière est accordée par Orange aux collectivités maîtres d'ouvrage, attribuée par mètre linéaire de tranchée réalisées sur le domaine public. Il est prévu que cette participation soit versée globalement par Orange au SDE54 qui les reversera intégralement aux collectivités concernées.

Sur proposition du président et entendu son rapport,

Le Comité, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liste des collectivités bénéficiant d'une participation de l'opérateur Orange, ci-annexée ;
- **AUTORISE** le président à opérer les versements aux collectivités bénéficiaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 mai 2026

Pour extrait conforme
Christian ARIES, Président

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ
de MEURTHE ET MOSELLE

S.D.E. 54

Christian ARIES

Christian ARIES
2026.06.30 18:44:40 +0200
Ref:11310596-17068680-1-D
Signature numérique
Le président

Bilan Annuel : Participation au GC opérations réalisées au S1 2026

Références:

Commune de l'opération	Situation des travaux	Date signature convention	Nombre branchements concernés	Nombre appuis communs concernés	Nombre total appuis concernés	Nombre de chambres	Linéaire tranchée	Référence de coût au mètre linéaire	Total dû FT	convention
DOMMARTIN LES TOUL	N°2 au N°68 Ave du GI Leclerc	04 02 2025	21	18	35	11	978	6,00 €	5 868,00	CNV-HD4-54-24-164163
FLAVIGNY/MOSELLE	Route de Mirecourt	09 12 2024	2	6	8	5	273	6,00 €	1 638,00	CNV-HD4-54-24-168078
FLIN	PI du 18 Septembre 1944	25 07 2025	1	1	1	0	56	6,00 €	336,00	CNV-HD4-54-24-170935
FREMONVILLE	Rues des Ecoles, de Valme, d'Harbouey	25 09 2025	18	15	16	9	944	6,00 €	5 664,00	CNV-HD4-54-24-141596
GONDREVILLE	Route de Fontenoy	17 10 2024	18	10	24	9	822	6,00 €	4 932,00	CNV-HD4-54-24-154608
HOUDREVILLE	Rue de la croix de Mission et Gde Rue	10 10 2024	29	15	16	7	722	6,00 €	4 332,00	CNV-HD4-54-24-167385
THIL	Rue Paul Langevin Tche I	18 10 2023	35	7	14	2	542	6,00 €	3 252,00	CNV-HD4-54-23-136984
TOUL	Rue de Hamm	06 06 2025	4	3	3	1	117	6,00 €	702,00	CNV-HD4-54-25-172647
TOTAL									26 724,00	

Pour la personne publique							Pour ORANGE		
Le Président du SDE							Directrice Régionale Infrastructures Est		
Christian ARIES							Mairie Cécile LAJOIE		